

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-huitième séance – Mercredi 9 octobre 2002, à 20 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Anchieri, Georges Breguet, Gérard Deshusses, André Fischer, M^{mes} Sophie Fischer, Vanessa Ischi Kaplan, Virginie Keller Lopez, M. Pierre Maudet, M^{mes} Melissa Rebetez, Marie Vanek et M. Christian Zaugg.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 25 septembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 7 octobre, mardi 8 octobre et mercredi 9 octobre 2002, à 17 h et 20 h 30.

1986

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2002 (soir)

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3.a) Motion de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Avenir de la Comédie» (M-297)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- d'une part, à la fin d'avril 2002, les projets de rénovation de la Comédie ne débouchent pas sur une proposition qui pourrait présenter plusieurs variantes, permettant un réel choix;
- d'autre part, un collectif important de personnes du monde du théâtre, intitulé «Une nouvelle Comédie pour Genève» et composé de professionnels des différentes professions de ce monde, a concocté un projet de nouveau bâtiment, à construire sur un autre site que celui de la Comédie et qui offrirait un maximum d'avantages par rapport à la présentation de spectacles,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre en compte le projet de ce collectif;
- d'en faire l'analyse et d'envisager sa faisabilité;
- de collaborer à cet effet avec l'Etat, les communes intéressées et tout autre partenaire intéressé, public ou privé, en particulier le collectif auteur du projet.

¹ Annoncée, 6283.

3.b) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 900 000 francs, complémentaire au crédit d'étude de 300 000 francs voté le 2 mai 2000, ramené à 275 000 francs, destiné à la poursuite de l'étude de rénovation du Théâtre de la Comédie, situé sur la parcelle 615, feuille 33 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-218).

Préambule

Construit dans les années 1911-1912, le Théâtre de la Comédie fut le premier édifice en date à Genève à être entièrement consacré aux seules représentations théâtrales.

Depuis les années 1980, la Fondation d'art dramatique a attiré, à plusieurs reprises, l'attention du Conseil administratif sur la vétusté du bâtiment et de ses installations techniques.

La rénovation-modernisation du Théâtre de la Comédie qui figurait au 15^e programme financier quadriennal a permis d'engager en 1995 déjà des pré-études en ce sens, cela sur le solde du crédit existant.

Dès 1995, divers services de sécurité (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, sécurité civile et le département sécurité salubrité du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, notamment) ont attiré officiellement, et par plusieurs courriers, l'attention du Théâtre de la Comédie ainsi que du département des constructions sur les graves problèmes de sécurité que présentait ce bâtiment.

Ces demandes ont abouti le 2 mai 2000:

- au vote d'un crédit de 225 000 francs destiné à l'achèvement de divers travaux de sécurité entrepris dès 1998 sur le budget du Service des bâtiments et pour lesquels une somme de 120 000 francs avait déjà été investie;
- au vote d'un crédit de 300 000 francs destiné à poursuivre l'étude de la rénovation du Théâtre de la Comédie.

Lors des débats ayant accompagné ces votes, le Conseil municipal a très largement rejeté l'idée d'une rénovation légère (option pourtant privilégiée par le Conseil administratif) au profit d'un projet d'envergure de modernisation des locaux.

La direction du département des constructions a ainsi réuni à plusieurs reprises et durant plusieurs années les utilisateurs et les représentants de la Fonda-

tion d'art dramatique (FAD) en séance de travail, ce qui a permis de mettre sur pied, après avoir étudié plusieurs variantes, un concept global que la FAD a estimé cohérent.

L'importance des besoins exprimés par les utilisateurs, qui nécessite plus qu'une modernisation complète du bâtiment, ne permet toutefois pas d'aboutir à un projet conforme à leurs vœux malgré les nombreuses études menées à ce jour.

Dès lors, si le Conseil municipal devait également changer d'idée et se rallier à l'option initialement suggérée par le Conseil administratif, ce dernier déposera un amendement en ce sens.

En l'état, il ne souhaite toutefois pas anticiper sur les débats qui auront lieu et répond par la présente proposition à la demande qui lui a été expressément formulée par le Conseil municipal en juin 2000.

Exposé des motifs

Ces travaux se décomposent de la manière suivante et peuvent, si nécessaire et bien que cela ne soit pas souhaitable, être réalisés en plusieurs étapes, soit:

Etapes 1A, 1B et 1B':

- agrandissement et rénovation de la tour de scène;
- création d'une salle de répétition;
- création de loges;
- transformation partielle de la salle.

Etape 1C:

- aménagement et équipement de la salle de répétition.

Etape 2:

- réfection de la salle proprement dite avec réaménagement du balcon, création des passerelles techniques, installation de la régie, etc.

Etape 3:

- création de nouveaux bureaux côté boulevard des Philosophes.

Etape 4:

- création d'une deuxième salle de répétitions dans les combles.

Coût de l'opération

Depuis 1985, soit durant dix-sept ans, une somme de 656 036,45 francs a été investie dans les divers projets de rénovation-reconstruction pour la Comédie.

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

Ce montant a été prélevé sur les comptes suivants:

- Une somme de 208 894,45 francs sur le compte N° 1503'940'261'0, votée le 26 novembre 1985 et destinée à la rénovation partielle du Théâtre de la Comédie.
- Une somme de 220 000 francs sur le compte N° 50355.210'600/A43/9500'321, crédit d'étude pour la deuxième étape de la rénovation de la Comédie.
- Une somme de 227 142 francs sur le compte N° 50355.310351/A43/0000'564 du crédit de 300 000 francs voté le 2 mai 2000 suite à la motion M-329 de M^{mes} Arielle Wagenknecht, Alice Ecuivillon, Marie-France Spielmann, Christiane Olivier, MM. Robert Pattaroni, Marco Ziegler, Manuel Tornare, Pierre Losio, Antonio Soragni, André Kaplun, David Brolliet et Pierre Huber, renvoyée en commission le 12 octobre 1999, intitulée: «Etude complète de la rénovation du Théâtre de la Comédie».

Ces divers crédits de préétude et d'étude ont permis d'aboutir à un avant-projet appelé projet N° 5.

Le montant des travaux, évalué sur la base de cet avant-projet, se monte à 18 000 000 de francs TTC avec une fourchette de +/- 15%.

Le 14 mai 2001, le conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève a arrêté une position favorable au projet 5.

La position de la Fondation d'art dramatique est fondée sur le fait que le projet N° 5 constitue, sous réserve de quelques modifications, le meilleur projet qu'il soit possible de réaliser dans le site actuel de la Comédie.

Les modifications souhaitées au projet N° 5 sont les suivantes:

- association étroite des utilisateurs à l'amélioration du projet en tenant compte des remarques très judicieuses qu'ils ont formulées au terme d'analyses particulièrement approfondies;
- jauge réduite à 500 places au maximum;
- agrandissement significatif et indispensable des espaces publics (foyer);
- attention à apporter aux éclairages naturels;
- amélioration maximale à apporter aux accès des décors.

En ce qui concerne ce dernier point, la Ville a été abordée par la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève dans le but de savoir si notre administration était intéressée par la vente ou la location d'une parcelle sur cour (N° 619) au 7, rue Leschot.

1990

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2002 (soir)

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

L'intégration de cette parcelle dans le projet actuel permettrait de résoudre, en grande partie, les difficultés relatives à l'accès des décors dans le bâtiment du boulevard des Philosophes.

Des contacts ont actuellement lieu avec les intéressés afin de finaliser ce projet.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Coût de l'étude

Fr TTC

L'étude inclut les phases de la fin de l'avant-projet et du projet jusqu'au devis général, y compris la requête en autorisation de construire, selon la répartition suivante:

Architecte: honoraires d'architectes	340 000
Ingénieur civil: honoraires d'ingénieur civil	170 000
Ingénieurs spécialistes:	
honoraires ingénieur chauffage, ventilation, électricité	280 000
Ingénieurs en installations scéniques: honoraires d'ingénieurs	100 000
Débours:	
frais de reproduction, héliographie et photocopies, maquettes éventuelles	<u>10 000</u>
Total du crédit demandé	<u>900 000</u>

Autorisation de construire

Ce projet de rénovation fait l'objet d'une requête préalable en autorisation de construire N° DP 17184 déposée le 19 décembre 1996 et délivrée le 5 juin 1997.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le numéro 43'06'05 du 20^e programme financier quadriennal 2002-2005 pour un montant de 800 000 francs.

La rénovation de la Comédie est prévue sous le numéro 43'06'06 du 20^e programme financier quadriennal 2002-2005 pour un montant de 19 200 000 francs.

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le Service aux artistes et acteurs culturels.

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 900 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs voté le 2 mai 2000, destiné à la poursuite de l'étude de rénovation du Théâtre de la Comédie situé sur la parcelle N° 615, feuille N° 33 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 227 142 francs du crédit de préétude voté le 2 mai 2000, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Art. 4. – Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés au crédit de construction. En cas de non-réalisation, ils feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal, dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Depuis plus de vingt ans, le Théâtre de la Comédie a le mérite de faire vivre non seulement ses acteurs, metteurs en scène et directeurs, mais également les architectes, ingénieurs civils et ingénieurs spécialisés qui nous abreuvent d'études à son sujet, vu les indécisions du Conseil municipal et les lenteurs du Conseil administratif. Aujourd'hui, ces dernières ont favorisé l'apparition d'un troisième acteur, c'est-à-dire un groupe constitué par un collectif de professionnels du théâtre qui demande l'établissement d'un véritable cahier des charges pour la Comédie.

Ce collectif a lancé une pétition, qui a été largement soutenue, pour refuser le projet N° 5 du Conseil administratif, qui fait l'objet de la proposition PR-218 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 900 000 francs, à ajouter aux 300 000 francs votés le 2 mai 2000. Qu'on le veuille ou non, cette nouvelle composante ne peut être négligée, et il est heureux que ce collectif se soit mobilisé afin de faire entendre la voix des professionnels du théâtre.

Or que nous disent-ils, eux qui ont d'ailleurs été auditionnés par l'ensemble des partis? Que le projet N° 5 du Conseil administratif, s'il est adopté, ne répondra de toute façon pas aux exigences d'un théâtre moderne et que l'on devra continuer à amener les décors depuis le boulevard des Philosophes. Il n'y aura donc pas d'accès direct à la scène, ce qui signifie que les difficultés actuelles vont perdurer. Ce projet N° 5, proposé par des gens certes compétents, va entraîner des modifications très lourdes qui n'arrangeront pas vraiment la Comédie.

Les membres de ce collectif mentionnent trois problèmes non résolus et dignes d'être pris en considération: l'avancement du cadre de la scène vers la salle qui va entraîner une diminution de l'espace réservé aux spectateurs; la limitation à trois personnes au mètre carré de l'espace public destiné à accueillir les spectateurs; l'acheminement des décors dans le théâtre. Ils regrettent également l'absence d'une deuxième salle, telle qu'on le prévoit souvent de nos jours pour permettre l'accueil de spectacles de l'extérieur ou l'exploitation du spectacle vivant.

Avant de se lancer dans des études coûteuses sur un projet qui dépassera sans aucun doute les 18 millions de francs annoncés, ce collectif de professionnels du théâtre demande l'établissement d'un cahier des charges sur la base duquel l'on établira si c'est à l'intérieur du bâtiment actuel que l'on doit effectuer ces coûteux travaux, ou s'il n'est pas plus avantageux et rationnel d'envisager la construction d'un nouveau bâtiment en un lieu pouvant répondre aux exigences du théâtre d'aujourd'hui.

En attendant, les transformations de la Comédie actuelle pourraient être légères et consister en la mise en conformité de la sécurité en ce qui concerne les sorties de secours, les portes coupe-feu, les cintres, les fauteuils, les moquettes, éléments liés au problème de la sécurité. Si vous fréquentez la Comédie, vous avez pu vous apercevoir de la nécessité de ces travaux légers.

S'il s'agit de construire un nouveau théâtre, à notre avis, il convient de considérer qu'il sera utilisé durant une centaine d'années, ce qui justifie une certaine réflexion de notre part. Dans sa proposition, le Conseil administratif mentionne que, si le Conseil municipal devait changer d'idée et se rallier à l'option initialement suggérée par lui d'une rénovation légère de l'actuelle Comédie, il déposera un amendement allant dans ce sens.

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

Le PDC s'interroge au sujet de cette proposition, qui est en fait un projet de rénovation complète de la Comédie. Or, si nous voulons opter pour une rénovation légère, cela implique que le Conseil administratif revienne nous soumettre une nouvelle proposition. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de refuser la proposition PR-218 en enjoignant au Conseil administratif de présenter une nouvelle proposition en vue d'une rénovation légère du Théâtre de la Comédie. Nous savons que certaines tractations à ce sujet sont en cours avec le magistrat, que nous écouterons donc avec la plus grande attention.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cela tombe bien que j'aie la parole, Monsieur Lathion, puisque vous souhaitez m'écouter avec la plus grande attention! Moi-même, d'ailleurs, tout en vous écoutant, j'ai relu votre motion M-297. Vous nous disiez tout à l'heure, pour la justifier, qu'il nous fallait revenir avec un autre projet. En parallèle, je relisais ce que vous me disiez dans cette enceinte le 3 mai 2000 à propos du même projet de la Comédie, alors que j'étais venu vous proposer au nom du Conseil administratif un projet de rénovation légère dudit théâtre. Monsieur Lathion, avec le même sérieux que tout à l'heure, vous nous disiez: «Allons-nous continuer, nous, conseillers municipaux, à jouer les comédiens de cette Comédie, ou va-t-on prendre, finalement, les décisions qui s'imposent? Au PDC – nous disiez-vous encore – nous souhaiterions que ces propositions nous soient présentées assez rapidement par le Conseil administratif et que nous ne soyons pas encore en train de tergiverser dans cinq ans.»

Or ce ne sont pas cinq mais deux ans qui se sont écoulés depuis lors, et je ne vais pas vous relire tout ce qui s'est dit au cours d'une heure et demie de débat le 3 mai 2000, car nous n'avons pas tous la mémoire courte et nous nous en souvenons sans doute. Moi-même, je m'en souviens particulièrement bien pour une raison simple: j'étais animé de la volonté de trouver une solution à la fois rapide, respectueuse du bâtiment concerné et qui réponde à un certain nombre d'attentes.

J'étais donc venu soumettre au Conseil municipal un projet de rénovation légère, espérant que nous arriverions à trouver un consensus dans ce sens. Mais que n'ai-je pas entendu! Et pas uniquement, d'ailleurs, de la part de M. Lathion et de ses amis! Il est vrai que leur réaction était assez généralement partagée. Rien n'était assez beau ni assez grand pour la rénovation de la Comédie. Vous m'avez demandé alors de revoir ma proposition et de revenir avec un projet à la hauteur du bâtiment de la Comédie. Je ne vous ferai pas l'injure de citer tous les conseillers municipaux qui s'étaient alors exprimés dans ce sens, mais enfin, s'il y a des historiens parmi nous qui sont intéressés par ces débats pas si anciens que cela, je les invite à une relecture du *Mémorial* de la séance plénière du 3 mai 2000.

Cela dit, la proposition du Conseil administratif qui vous est présentée aujourd'hui est, en réalité, celle du Conseil municipal, que l'on ne se méprenne pas sur les termes, car ce que nous vous proposons aujourd'hui n'est en effet rien d'autre que ce que vous nous avez demandé de préparer. Nous avons compris que vous aviez changé d'avis entre-temps et nous avons anticipé ce revirement. Jusque-là, il n'y a absolument rien de mal, mais il faut simplement resituer les débats et les engagements respectifs des uns et des autres dans leur contexte. Je suis d'autant plus à l'aise pour le faire que ce que vous me demandez aujourd'hui, deux ans plus tard, n'est autre que ce je vous proposais à l'époque. Nous nous rejoignons donc, finalement, vous voyez! Pour ma part, je suis très heureux que nous arrivions finalement à parler le même langage.

Je peux vous dire que j'ai déjà répondu à ce que vous demandez dans votre motion, en ce sens que M. Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, pilote déjà le groupe de travail que vous souhaitez constituer. Par conséquent, non seulement celui-ci existe déjà, mais il est actuellement en activité. Il compte deux représentants du département des affaires culturelles présidé par mon collègue Alain Vaissade, deux représentants du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, que je dirige, deux représentants de la Fondation d'art dramatique (FAD), deux représentants du Théâtre de la Comédie et deux comédiens représentants des pétitionnaires appartenant au collectif de professionnels du monde du théâtre dont il a été question tout à l'heure. Ce groupe de travail réunit donc l'ensemble des personnes intéressées par ce dossier délicat, ses acteurs, si vous me passez l'expression, et travaille déjà en vue de trouver enfin une solution satisfaisante.

Néanmoins, comme nous l'avons tous compris, cela va prendre un certain temps, l'objectif étant d'établir un cahier des charges – nous nous sommes tous mis d'accord sur cette manière de procéder – qui nous permette d'estimer si la Comédie peut être réalisée dans le cadre du théâtre actuel; si oui, de quelle manière, et si non, où cela peut se faire.

Mais avant de répondre à ces différentes questions, il va falloir quand même sécuriser le bâtiment qui abrite actuellement la Comédie. Vous avez parlé de travaux légers de remise en état, ou je ne sais pas exactement quelle expression vous avez utilisée, Monsieur Lathion, mais c'est bien de cela qu'il s'agissait. Le point le plus important, ce sont ces travaux nécessaires pour assurer la sécurité. Si nous n'y procédons pas, je vous avertis que la Comédie sera tout simplement fermée par l'autorité cantonale compétente, laquelle ne va plus accepter longtemps de laisser des spectacles se dérouler dans de telles conditions. Nous avons donc aujourd'hui la responsabilité d'assurer le suivi de la question en faisant ces travaux.

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

C'est ce que je fais, et je suis prêt à vous le proposer en déposant un amendement à cette proposition PR-218, qui est en fait celle du Conseil municipal, puisque nous vous l'avons présentée sur votre demande. Puisque nous parlons de crédits d'étude, il s'agit de ne prévoir que des travaux visant uniquement à sécuriser le bâtiment, et de procéder à ces rénovations légères. Nous n'allons pas discuter des heures concernant la peinture des loges des artistes, ceux qui s'y sont rendus savent ce qu'il en est.

Certains travaux doivent être réalisés, et je suis prêt à vous demander les crédits nécessaires par le biais d'un amendement à la PR-218, afin d'éviter des débats-fleuves. En effet, je ne sais pas pourquoi, chaque fois que ce dossier est évoqué, nous en avons pour des heures! Alors, soyons peut-être un peu originaux ce soir et essayons de traiter ce point en moins d'une heure, puisqu'il semble que nous cherchions tous à être efficaces dans ce dossier. Je vous propose donc l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 275 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs voté le 2 mai 2000, destiné à la poursuite de l'étude de *la réhabilitation légère tout en maintenant la typologie actuelle du Théâtre de la Comédie* situé sur la parcelle N° 615, feuille N° 33 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

»*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 275 000 francs.»

Les articles 3 et 4 demeurent inchangés. J'ai encore une précision à communiquer – et j'en terminerai par là – à ceux qui auraient des craintes et qui se demanderaient si le fait de voter cet amendement permettant de réaliser une étude concernant les travaux de sécurité et ceux que l'on pourrait qualifier de rénovation légère, ne reviendrait pas, finalement, à abandonner le projet d'une vraie Comédie. Je prends ici l'engagement que non, je vous l'ai dit et vous le redis, le groupe de travail piloté par M. Ruffieux, avec les collaborateurs de mon collègue Alain Vaissade, souhaite continuer à travailler dans le cadre des objectifs que nous nous sommes fixés.

Mais ce que nous voulons avant tout, avant de trouver une réponse définitive au problème de la Comédie – ce qui risque de prendre encore un certain temps – c'est garantir une sécurité minimale dans le théâtre actuel, raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, à accepter cet amendement et à aller dans notre sens.

Préconsultation sur la motion et sur la proposition

M. Olivier Coste (S). Si, depuis 1985, plus de 600 000 francs ont été investis en crédits d'étude concernant la Comédie, si le Conseil municipal a consacré tant d'heures à discuter de l'avenir de ce théâtre, c'est bien sûr qu'il n'existe pas de solution idéale, comme nous l'avons constaté en écoutant les propos de mes préopinants.

Il y a plus d'une année, les conseillers municipaux ont reçu un document rédigé par les professionnels, qui montrait bien les difficultés à réaliser un projet cohérent et réussi à la Comédie. Ce texte ayant été signé par 250 professionnels, nous avons voulu aller dans leur sens. Suite à toutes ces études et discussions, le Parti socialiste a décidé de soutenir aujourd'hui les conclusions des professionnels genevois, ce qui signifie travailler activement à la réalisation d'un nouveau théâtre dans notre ville, qui pourra répondre à ses besoins culturels. Mais bien entendu, comme l'a dit le conseiller administratif tout à l'heure, il faut penser à la sécurité à la fois des travailleurs du monde du spectacle et des spectateurs, et nous soutiendrons un projet de rénovation très légère qui permettra de travailler en toute sécurité à la Comédie. Restera enfin la question de la future affectation de l'actuelle Comédie, une fois que nous aurons trouvé une solution pour un nouveau théâtre; même si c'est dans quinze ans, il faudra envisager, je pense, une affectation à des associations culturelles qui, actuellement, n'ont pas d'infrastructure.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas pour nous de faire des économies sur le dos du théâtre genevois: le refus des socialistes d'envisager une rénovation lourde de la Comédie ne vise pas à faire des économies sur le dos du théâtre, mais doit être compris comme un engagement ferme pour l'avenir.

M. Georges Queloz (L). Monsieur le président, vous direz à M. Ferrazino que je suis étonné qu'il ne sache pas que ce n'est pas la girouette qui change de direction, mais le vent qui fait tourner la girouette! En effet, Monsieur Ferrazino, je pensais tout d'abord que c'était vous qui aviez changé de direction. J'ai donc une question à vous poser. J'ai appris que le mandat des architectes mandatés pour les travaux de la Comédie leur avait été retiré. J'en ai déduit que vous aviez donc déjà fait le choix de renoncer à une rénovation lourde de ce théâtre et que vous alliez venir nous proposer la construction d'un nouveau. Mais après, que ferons-nous de l'actuelle Comédie?

Puisque les deux points sont liés, je voudrais également que l'on nous dise si la proposition PR-218 vise à finir de payer les honoraires que la Ville doit aux architectes, qui ont déjà effectué un certain travail. Il semblerait que ce dernier

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

soit allé plus avant que ce qui avait été demandé par le Conseil administratif, et je souhaiterais recevoir des explications à ce sujet.

M^{me} Renate Cornu (L). Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale... On a un peu l'impression, face à la motion M-297, qu'elle a pour but d'éliminer très rapidement toute autre considération que l'idée d'une nouvelle Comédie, qui, certes, est présentée sous un jour séduisant à l'ensemble de nos partis. Toutefois, le dossier de la Comédie ressemble bientôt à un vaudeville, tant les rebondissements en sont nombreux.

Le livre blanc déposé par un célèbre metteur en scène en 1984 a marqué profondément l'esprit de ceux qui savent ce que signifie la vie dans un théâtre décati. En effet, la Comédie est bel et bien décatie depuis des lustres. Il est particulièrement frustrant qu'elle ne puisse pas accueillir des spectacles de tournées, exception faite, heureusement, de la pièce de Peter Brook qui y est jouée actuellement pour le plus grand plaisir d'un public qui aime les spectacles de qualité.

Le Théâtre de la Comédie est une institution de référence dans notre cité. Il est temps pour nous de trancher entre la rénovation lourde et la rénovation légère impliquant la construction d'un nouveau théâtre, afin de trouver une conclusion dans cette affaire en faisant preuve d'une véritable vision d'avenir. Cette alternative exige d'emblée une réponse de fond. Pour notre part, nous estimons que la Comédie est une institution de référence qui a sa place au centre de la ville, près des salles de concert, de l'opéra, des musées, bref, de tout ce qui fait la vie des citoyens et leurs lieux d'occupations privées, professionnelles ou culturelles. C'est pour cela qu'il nous semble absolument indispensable de songer à une rénovation plutôt légère.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). C'est une magnifique unanimité qui va se dégager ce soir au sujet de la Comédie! Néanmoins, j'aimerais revenir sur les deux objets qui nous sont soumis, et notamment sur la motion M-297. Je dois dire que le PDC nous avait habitués à mieux: même un hanneton a besoin d'air pour battre ses petites ailes, or il n'y a rien, dans cette motion! La première invite demande «de prendre en compte le projet du collectif». Celui-ci a été mis sur pied par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie... (*Protestations.*) Ah, vous parlez de l'autre collectif? Mais, dans ce cas aussi, c'est déjà fait! Si vous parlez du collectif des 250 professionnels du théâtre, il participe...

Le président. Monsieur Paillard, adressez-vous au président!

M. Bernard Paillard. Excusez-moi, Monsieur le président, vous avez raison. Voudriez-vous transmettre aux motionnaires que le collectif de professionnels du théâtre auquel il est fait allusion participe au groupe de travail mis sur pied par le département de M. Ferrazino... (*Remarque.*) Mais oui, c'est ainsi, même si cela ne vous fait pas plaisir!

La deuxième invite de la motion M-297 demande «de faire l'analyse du projet et d'envisager sa faisabilité». Cela revient en quelque sorte à vouloir vérifier que le jour commence lorsque la nuit finit!

La troisième invite demande «de collaborer à cet effet avec l'Etat, les communes intéressées et tout autre partenaire intéressé, public ou privé, en particulier le collectif auteur du projet». Messieurs les motionnaires, vous pourriez écrire cela dans toutes les motions qui concernent les affaires culturelles! Il se pose, pour la Comédie, un problème de fond, mais étant donné que vous n'avez rien d'autre à dire, vous avez énuméré ces collaborations comme on récite une litanie.

Tout cela pour dire que nous allons évidemment accepter cette motion, même s'il est difficile d'en imaginer une plus creuse! En fait, elle entérine tout ce qui a déjà été réalisé jusqu'à présent. Vous, motionnaires, étiez vaguement au courant de ce qui était en cours de réalisation, et vous vous êtes donc dit que vous alliez le formuler sur le papier. Eh bien, c'est fait!

J'aimerais maintenant apporter quelques informations complémentaires. Tout d'abord, le collectif de professionnels de théâtre dont vous parlez, Monsieur Lathion, participe au groupe de travail dont je suis membre, en tant que vice-président de la FAD, avec beaucoup d'autres gens... (*Brouhaha.*) Vous trouvez que ce n'est pas une bonne idée que ce collectif existe? C'est nouveau!

Ce groupe de travail a donc tout d'abord examiné le projet N° 7 de rénovation de la Comédie, dont personne n'a parlé jusqu'ici. Je crois qu'il faut juste l'évoquer brièvement. Je ne vais pas allonger indéfiniment mon intervention mais ledit projet N° 7, qui représente encore une amélioration par rapport aux précédents, ne traite cependant toujours pas du fond du problème, c'est-à-dire de la question de la scène amputée, même si on gagne un petit peu d'espace ici et là. Le projet N° 7, dit projet Broennimann, a une fois de plus et malheureusement été rejeté par l'ensemble des membres du groupe de travail.

J'évoque encore la possibilité de racheter à l'association religieuse le bâtiment qu'elle occupe à côté de la Comédie pour arriver à une synergie architecturale entre la Comédie et ce bâtiment. Mais cette idée-là ne semble pas bonne non plus, je crois qu'à peu près personne ne la soutient. D'une part, ce serait sans doute une opération foncière coûteuse et, d'autre part, il faudrait probablement modifier la scène à 90 degrés. Cette idée semble plutôt sans issue.

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

J'en viens au cahier des charges dont tout le monde a parlé. Il faut savoir dans quels termes se pose cette problématique. Le cahier des charges devrait en fait se scinder en deux, avec comme point de départ le document du collectif de professionnels du théâtre évoqué par M. Lathion. D'ailleurs, les membres de ce collectif sont d'accord de procéder de la manière que je vais décrire. Il faudrait donc scinder ce que demande ce document en deux volets, de façon à avoir, d'une part, un projet culturel concernant ce que devrait être une nouvelle Comédie à Genève et définissant ses fonctions et les prestations qu'elle pourrait offrir, puis, d'autre part – comme avec les poupées russes, il y a un deuxième aspect de ce cahier des charges qui viendrait s'emboîter dans le projet culturel que je viens de mentionner – un projet à proprement parler architectural. Ce dernier traiterait de la mise à disposition des locaux, des moyens adéquats pour cela, des aspects financiers de la question, etc. Nous ne nous retrouverions donc pas avec un cahier des charges, mais deux!

Telle est la bonne manière d'aborder le problème de la Comédie, avant de nous demander si nous pouvons ou non réaliser une nouvelle Comédie sur l'emplacement de l'actuelle. Il s'agit d'abord de définir les besoins de la nouvelle Comédie et, ensuite, de réfléchir à son emplacement. Sera-ce dans le théâtre actuel ou ailleurs, la question n'est pas tranchée et ne pourra l'être aussi longtemps que les deux cahiers des charges que je viens de décrire n'auront pas été réalisés. Par conséquent, attendons de trouver une définition claire de ce que devrait être la nouvelle Comédie pour, ensuite, voir si elle devrait se situer là où elle est aujourd'hui, peut-être à la gare des Eaux-Vives où le nouveau chantier va s'ouvrir, peut-être ailleurs... Nous ne pouvons pas juger de cela sereinement maintenant.

Ce dossier présente de multiples aspects dans lesquels nous nous empêtrons régulièrement; j'aimerais donc essayer de définir un fil rouge auquel, en tout cas pour notre part, nous allons nous tenir. Il tient en deux points, c'est très court. Premièrement, il s'agit d'affirmer que la Comédie est le théâtre d'art dramatique le plus important de Genève et de promouvoir toutes les actions allant dans ce sens. Vous allez m'objecter que c'est vite dit, mais cela entraîne toute une série de conséquences. Cela signifie que nous savons que c'est ce théâtre-là qui doit être l'institution phare de l'art dramatique à Genève, en priorité. Nous soutiendrons tout ce qui ira dans ce sens et refuserons tout ce qui n'ira pas dans ce sens. Voilà pour le principe.

Venons-en maintenant à la méthode, la seule possible, c'est-à-dire au cahier des charges. Le problème, c'est que la réalisation d'une nouvelle Comédie risque de prendre un certain nombre d'années. Mais tout le monde en est conscient, les membres du collectif de professionnels du théâtre, le groupe de travail, la direction de la Comédie... Qui ignore que ce n'est pas avant cinq ans au mieux, pour

2000

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2002 (soir)

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

être extrêmement optimiste, et plus probablement pas avant sept à dix ans qu'une nouvelle Comédie verra le jour?

C'est pour ces raisons que nous allons évidemment refuser la motion M-297, de même que le projet de rénovation lourde de la Comédie qui s'élève à plus de 14 millions de francs. Par contre, nous allons accepter ce que nous propose M. Ferrazino, mais nous étudierons cela en détail en commission. En effet, il s'agit de savoir où s'arrête la sécurité du théâtre en tant que telle. Comme l'a dit tout à l'heure un préopinant, si nous envisageons d'emblée une rénovation lourde de la Comédie, nous risquons d'enterrer du même coup le véritable projet de fond qui, lui, doit être mené à bien. Par conséquent, ce n'est pas parce qu'il est question de projets à long terme et à court terme qu'il faut perdre la proie pour l'ombre. Autrement dit, nous vérifierons de près, en commission, des détails comme les sièges, par exemple. En effet, il est possible que leur rénovation fasse partie des travaux de sécurité, mais cela n'est pas certain.

M. Pierre Losio (Ve). Avant de développer la position de notre groupe, je voudrais revenir sur l'échange de propos entre M. Lathion, motionnaire, et M. Ferrazino, conseiller administratif. J'ai cru percevoir, dans les propos de ce dernier, que, d'une certaine manière, il se sentait mis en cause par le dépôt de la motion du groupe PDC et qu'il souhaitait donner une leçon au Conseil municipal à cause de ses tergiversations.

Je crois que M. Lathion a été clair et qu'il a reconnu que nous avons tergiversé. Mais il faut aussi savoir dans quel contexte nous l'avons fait, nous, Conseil municipal, et là je parle en tant que conseiller municipal. D'abord, je rappellerai que nous en sommes au septième projet de rénovation de la Comédie, paraît-il! A ce propos, je me permets de faire ici une petite assertion: il y a quand même une certaine inégalité dans l'information diffusée parmi les membres du Conseil municipal. En effet, il y en a qui apprennent ce soir que nous en sommes au projet N° 7 et qu'il est question d'un cahier des charges. Il y en a aussi qui confondent un certain collectif avec un autre. Par conséquent, peut-être serait-il souhaitable que l'information soit mieux diffusée, sans vouloir faire un procès d'intention au Conseil administratif.

Nous avons donc tergiversé jusqu'à aujourd'hui, mais il faut quand même savoir que l'ancienne direction de la Comédie nous avait clairement déclaré que le projet de rénovation déposé par le bureau d'architectes Broennimann était tout à fait conforme aux besoins du théâtre. Il se trouve qu'il y a peu d'architectes parmi les conseillers municipaux, et pas ou plus du tout de metteur en scène, de scénographe et de comédien. Vous me concéderez qu'il y en a bien quelques-uns, à l'occasion de certains débats, mais c'est un autre problème... Dans ces condi-

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

tions-là, nous avons suivi les propositions soutenues par la «profession», dont les représentants nous disaient que tout allait bien. Certes, certains d'entre nous avaient un souvenir assez précis du rapport Langhoff, lequel stipulait qu'il était inutile d'insister pour conserver l'actuel bâtiment de la Comédie, vu son état, et que tant qu'il y aurait un mur oblique derrière la scène, il serait impossible de rien faire.

Cela étant, entre-temps, une nouvelle direction de la Comédie a été nommée et un nouveau Conseil administratif a été élu. Le conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles et celui en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie se sont penchés sur l'établissement d'un projet. M. le conseiller administratif Ferrazino nous a fait des propositions, et nous les avons reçues. C'est ensuite que le collectif des professionnels du théâtre, lequel a fait un travail extrêmement sérieux, est venu nous présenter un document expliquant qu'il n'était pas possible de poursuivre le projet dans cette direction-là.

Par conséquent, nous assumons ce soir nos tergiversations passées à ce sujet, mais elles sont dues au fait que nous agissions en méconnaissance de cause, puisque nous n'avions pas reçu au départ des informations claires émanant du milieu des professionnels. Pour ma part, je n'en fais pas une affaire et je reconnais que nous avons pensé que le projet Broennimann était possible puisqu'un directeur de théâtre – et pas des moindres! – ainsi qu'un directeur technique, nous avaient dit que tel était le cas.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons face à une nouvelle situation, en raison du travail effectué par le collectif de professionnels du théâtre et de sa prise en compte par le Conseil administratif. Ce dernier a étudié la question et a estimé, dans un premier temps et comme le collectif précité, qu'on pouvait poursuivre la réalisation du projet N° 5, auquel toutes les améliorations possibles ont été apportées. Il s'avère aujourd'hui que, si elles rendent ce théâtre sensiblement plus agréable pour le public, elles ne conviennent pas aux professionnels du théâtre qui ont à assurer l'acheminement et le montage des décors, ainsi que la gestion de l'arrière-scène pendant le déroulement des spectacles. Nous en prenons acte mais, s'il vous plaît, ne nous demandez pas de battre notre coulpe: nous avons été informés de manière contradictoire!

Aujourd'hui, nous assumons la situation et nous voulons aller de l'avant. Suite aux informations détaillées et bien argumentées qui nous ont été communiquées par le collectif de professionnels du théâtre, il s'avère qu'il serait plutôt opportun de songer à une autre Comédie. Alors, allons dans ce sens! Cela signifie que nous allons accepter l'amendement du Conseil administratif, qui consiste à renoncer au crédit d'étude supplémentaire et à en proposer un lié uniquement aux travaux de sécurité.

Je peux comprendre, suite à nos tergiversations passées, que les milieux du théâtre soient un peu dubitatifs sur ce point. Le fait d'investir entre 3 et 5 millions dans des travaux de rénovation de l'actuel théâtre condamne-t-il définitivement le projet d'une nouvelle Comédie, dans un autre lieu? Je rejoins ici les propos de M. Paillard, qui disait que cette rénovation doit être effectuée dans un but strictement sécuritaire très précisément défini, afin que nous ne fassions pas un investissement déraisonnable conduisant ensuite à l'abandon du projet de construire une nouvelle Comédie. Nous accepterons donc l'amendement de M. le conseiller administratif et renoncerons au crédit de 900 000 francs initialement proposé pour poursuivre le projet N° 5, car aujourd'hui, face à cette situation, il semblerait que l'ensemble des groupes a compris la nécessité d'une autre Comédie.

Ce soir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, tous ceux d'entre nous qui vont renoncer au crédit initial de 900 000 francs devront ensuite assumer la responsabilité de leur choix. Renoncer à ce crédit, c'est abandonner le projet de rénovation lourde de la Comédie qui aurait pu être réalisé dans des délais relativement rapides et mettre en route un processus pour la construction d'une nouvelle Comédie. Tous ceux qui refuseront donc ce soir le crédit de 900 000 francs devront prendre la responsabilité d'être les moteurs d'un nouveau projet, c'est-à-dire d'aiguillonner le Conseil administratif dans ce sens, de suivre le dossier de près et de défendre le nouveau projet. C'est dans ce sens que nous soutiendrons l'amendement de M. le conseiller administratif Ferrazino.

Je souscris enfin aux propos de M. Paillard à propos de la motion du PDC: en fait, elle ne contient pas grand-chose. Mais vous savez que rien n'est plus beau qu'un lieu commun et, dans le cas présent, j'ai presque envie de paraphraser le chanteur Sarcloret et de dire: «Lieu commun de tout le Conseil municipal, unissons-nous pour une nouvelle Comédie!» (*Quelques applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, M. Ferrazino s'est amusé à relire mes propos d'antan. M. Paillard, quant à lui, a caricaturé notre motion de façon un peu maladroite, mais nous nous sommes aperçus que, sur le fond, nous étions tout à fait d'accord. M. Losio a rappelé une donnée essentielle: nous avons déposé cette motion il y a cinq mois, après avoir entendu la voix du collectif des professionnels du théâtre. Le dogmatisme eût voulu que nous persistions dans notre erreur; nous avons refusé de le faire pour être pragmatiques et nous mettre à l'écoute des professionnels.

Nous sommes donc ravis de voir comment cette affaire a évolué depuis lors et de recevoir la proposition d'amendement de M. Ferrazino. Nous proposerons d'ailleurs la discussion immédiate et le vote sur le siège concernant ce point, car nous pensons qu'il faut accélérer le début de nos travaux sur ce dossier, comme nous l'avons toujours dit.

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

M. Bernard Lescaze (R). Souvent, comédie variée, pourrait-on dire... En effet, de part et d'autre, nous avons eu des avis divergents au cours des quinze dernières années. Pour ma part, je ne battrais pas ma coulpe, car je ne considère pas que, comme conseillers municipaux, nous ayons la moindre part de responsabilité dans cette affaire. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il en va tout à fait de même du Conseil administratif et notamment du département des affaires culturelles, car, depuis des mois, voire des années, une partie de notre Conseil n'a cessé de dire que certains projets de rénovation du Théâtre de la Comédie – je ne sais pas s'il s'agit du premier, du deuxième, du troisième... – étaient tout simplement inaboutis, inacceptables.

Je me souviens avoir entendu à l'époque la responsable du patrimoine culturel de la Ville prétendre qu'on ne pouvait enlever une planchette de bois des loges de la Comédie et qu'il ne fallait pas toucher le moindre lustre placé dans les années 20 ou 30, c'est-à-dire bien après la construction du théâtre, en 1915. Effectivement, il y a eu beaucoup d'hésitations, de tergiversations et de variations dans ce dossier. Aujourd'hui, la solution qui nous est présentée par le Conseil administratif – par le responsable des travaux – est une bonne solution que le groupe radical, je m'empresse de le dire, approuve d'emblée, à savoir ce crédit de 275 000 francs pour la sécurisation du bâtiment, afin que les subventions que nous versons à ce théâtre lui permettent de fonctionner à titre provisoire durant quelques années.

La promesse que le Conseil administratif vient de nous faire solennellement de continuer l'étude du dossier nous plaît aussi, même si cela entraînera sans doute un certain coût. Mais la poursuite du projet nous plaît d'autant plus que nous approuvons, dans son essence, la motion déposée par nos cousins démocrates-chrétiens. D'ailleurs, avec nos cousins libéraux – nous étions les trois partis de l'Entente ensemble – nous avons, nous aussi, reçu les représentants des milieux du théâtre; nous aurions donc pu signer le même texte, sur la plupart des points. Seulement, il est trop restrictif, parce qu'il n'envisage que la construction d'une nouvelle Comédie, en un lieu qu'on ignore. On a suggéré les Eaux-Vives, sur les voies ferrées! Ce genre d'idée devient très à la mode, puisque ce sont des lieux plus facilement disponibles que d'autres et où il y a probablement moins de voisins...

Toujours est-il qu'il appartient au Conseil administratif de nous trouver, le cas échéant, un lieu pour établir une nouvelle Comédie et de nous faire des propositions dans ce sens. Si j'ai bien compris, M. Ferrazino a également déclaré qu'il continuait à envisager le problème sous l'angle d'une reconstruction complète ou quasi complète – il y a peut-être une façade à garder – sur la parcelle même de la Comédie actuelle. En effet, les craintes d'avoir un superbe projet ailleurs mais de ne pas savoir quoi faire d'un bâtiment mité que, de toute façon, il faudra d'une

manière ou d'une autre utiliser – et qu'on ne pourra de toute façon pas transformer par exemple en logements pour étudiants – sont bien réelles.

Je constate donc qu'après plusieurs années nous en arrivons ce soir à un projet, ou plutôt à une démarche tout à fait raisonnable, qui consiste à sauver l'essentiel des saisons théâtrales dans l'immédiat en sécurisant le théâtre, puis à reprendre, non pas de zéro mais de fond en comble, l'examen du problème du Théâtre de la Comédie.

Sur ce point, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ceux qui ont dit qu'il fallait, d'une part, considérer que c'est le premier théâtre de Genève et, de l'autre, établir un cahier des charges culturel. De deux choses l'une: soit nous établissons un cahier des charges culturel totalement nouveau en reprenant la question de zéro – et à ce moment-là, cela ne concerne peut-être pas le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie – soit nous considérons qu'il s'agit d'envisager un bâtiment adaptable, bien entendu, au théâtre contemporain, mais également à toute forme de théâtre. Il n'est pas ici question d'actrices, d'acteurs, de gens du théâtre qui travailleront pendant trente ans au même endroit; il faut envisager la question avec un peu de souplesse. Si véritablement ce nouveau théâtre est construit d'ici dix ans, qui peut nous assurer que les responsables de l'actuelle Comédie le seront encore à ce moment-là? La vie change, elle évolue, et c'est tant mieux pour le théâtre.

Comme le reste du groupe radical, je suis tout à fait prêt à envisager la construction d'un nouveau théâtre qui pourrait représenter un acte créateur du point de vue architectural – sans forcément, d'ailleurs, que cela nous ruine: voyez ce qui a été construit à Vidy-Lausanne. Je suis donc disposé à envisager une reconstruction complète de la Comédie, même si jusqu'à aujourd'hui, je l'ai dit à plusieurs reprises ces dernières années, les projets présentés étaient insuffisants. Mais ce qui compte, c'est qu'il semble que le dossier soit maintenant solidement empoigné par le Conseil administratif.

Si je me félicite, moi aussi, de l'existence d'un groupe de travail, je n'aimerais néanmoins pas qu'il y ait trop de marmitons autour du plat, parce que cette situation risque bien de les transformer en gâte-sauce, n'est-ce pas... A partir d'un certain moment, tout le monde a sa petite idée, qui n'est pas tout à fait la même que celle du voisin, et, à force de doser le sel et le poivre, finalement, on obtient un plat qui n'est pas mangeable ou, en tout cas, pas digestible.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous devons aujourd'hui accepter l'amendement proposé par le Conseil administratif, qui résoudra la question du crédit initial de 900 000 francs, sur lequel nous ne devons finalement pas voter. Pour ma part, je proposerai d'accepter aussi la motion démocrate-chrétienne, que je lis un peu différemment que ses auteurs. En effet, comme M. le conseiller administratif, je suis d'accord d'envisager l'étude –

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

ou en tout cas la préétude – de la construction d'une nouvelle Comédie sur les deux sites. Cette motion, évidemment, doit être renvoyée non pas en commission mais directement au Conseil administratif, ce qui nous permettra d'accepter le vote sur le siège du crédit de 275 000 francs pour les seuls travaux de sécurité.

Le dernier vœu que je formule à l'intention du Conseil administratif, c'est que la demande de crédit pour ce premier projet de préétude sérieuse nous parvienne relativement rapidement. Nous vous faisons confiance, Messieurs les conseillers administratifs, car il ne faut pas attendre à nouveau deux ou trois ans pour reparler de ce sujet.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). J'ai deux précisions à apporter. Concernant le projet de cahier des charges culturel dont M. Lescaze vient de parler, on oublie en décrivant cette démarche de mentionner la FAD, au sein de laquelle nos partis sont représentés. Le projet dont nous parlons, autant le cahier des charges artistique que l'autre, sera d'abord soumis à la FAD qui donnera son avis, l'acceptera, l'amendera ou le refusera, et ensuite il deviendra un document de travail pour tout le monde. C'est une étape dont je tenais quand même à souligner l'importance... (*M. Lescaze bavarde.*) Monsieur Lescaze, je tente de vous répondre, mais tant pis si vous ne m'écoutez pas, je répondrai pour tout le monde! Vous disiez qu'il n'était pas souhaitable qu'il y ait trop de cuisiniers autour du plat... Le groupe de travail dont il est ici question comprend en fait dix personnes actuellement, ce qui ne me semble pas excessif. Le conseiller administratif Ferrazino a tout à l'heure cité les représentants des différentes entités qui sont partie prenante dans cette affaire. Un chiffre de dix personnes pour étudier un tel projet ne me semble pas excessif.

M. Didier Bonny (DC) J'interviens ici en tant que chef de groupe, car je souhaite réagir à deux ou trois choses qui m'ont été dites au cours du débat. Nous, démocrates-chrétiens, avons pris l'habitude, depuis la séance plénière de lundi soir, de nous faire attaquer aussi bien par les rangs de gauche que par ceux de droite, ce qui prouve que nous sommes à notre place au centre! Et tout compte fait, ce soir, à 23 h, quand nous ferons le bilan de ce qu'il reste de notre motion, je pense que nous ne serons pas trop déçus.

Monsieur le président, vous transmettez à M. Paillard qu'il est bien sûr facile de dire que cette motion ne contient pas grand-chose, s'il la considère par rapport au nombre de lignes qui la composent. On peut être d'accord avec lui, mais je pense, quant à moi, qu'une motion n'a pas besoin de faire deux pages pour être intéressante et dire l'essentiel. En outre, si M. Paillard avait correctement lu notre motion M-297, il aurait remarqué que ses considérants parlent bel et bien d'un

2006

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2002 (soir)

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

«collectif important de personnes du monde du théâtre», et non du collectif mis en place par M. Ferrazino, dont M. Paillard est membre en tant que vice-président de la FAD.

J'ajoute également que cette motion a été déposée il y a cinq mois et que, depuis, forcément et heureusement, un certain travail a été accompli.

Cette motion est issue de contacts que nous avons avec des personnes provenant du monde du théâtre et qui ont pris langue avec les différents partis. Nous avons prêté une oreille attentive à ce qu'elles nous ont dit au cours d'un débat public, ouvert à tout le monde, concernant la Comédie. La conclusion de ce débat, c'est cette motion, qui demande tout simplement – je rassure M. Lescaze sur ce point – de prendre en compte le projet du collectif des professionnels du théâtre. Cela ne signifie pas que c'est ce projet-là qu'il faut réaliser! Nous demandons seulement de le prendre en compte, d'en faire l'analyse et d'envisager sa faisabilité. Quant au reste, je pense que l'essentiel a été dit et que, s'il est vrai que d'autres auraient peut-être voulu déposer cette motion avant nous, tant pis pour eux, c'est comme ça, nous les avons devancés...

Le président. Vous avez reçu le texte de l'amendement du Conseil administratif en un exemplaire par groupe au moins. Avant de nous prononcer à son sujet, nous devons voter sur la demande de discussion immédiate formulée par M. Lathion. Nous allons donc voter la prise en considération de la proposition PR-218, puis la discussion immédiate et enfin, le cas échéant, l'arrêté amendé. Telle est la procédure prévue dans ce genre de cas. Monsieur Queloz, vous avez la parole...

M. Georges Queloz (L). J'attendais une réponse de M. Ferrazino pour pouvoir prendre une position, car je voudrais comprendre en quoi consiste exactement la rénovation légère prévue et quelles sont les intentions du Conseil administratif à ce sujet. En effet, ce que nous semblons souhaiter ce soir, dans cette enceinte, c'est payer pour voir, si je puis m'exprimer ainsi!

Au moment où nous envisageons une rénovation de 10 à 14 millions de francs – dite «légère», à l'époque – nous avons estimé qu'il valait peut-être mieux ajouter 4 ou 5 millions de francs pour un théâtre répondant aux normes européennes. Nous avons donc décidé de poursuivre l'étude de ce dossier, mais personne ici ne nous a dit que la FAD, que nous consultons toujours d'habitude, avait approuvé – à une faible majorité, j'en conviens – la proposition N° 5 du Conseil administratif. Et tout à coup, nous revenons à la case départ, c'est-à-dire que nous voulons payer pour voir autre chose!

Motion et proposition: rénovation du Théâtre de la Comédie

En attendant, il s'agit d'être en conformité avec les normes de sécurité minimale afin que le bâtiment abritant actuellement la Comédie ne soit pas fermé; c'est la raison pour laquelle le Conseil administratif nous propose par le biais de son amendement de faire le minimum nécessaire de travaux de rénovation.

Mais les libéraux ont un autre souci. Après s'être dit que, pour 14 millions de francs, on ne pouvait procéder qu'à une rénovation incomplète et qu'il valait mieux investir 5 ou 6 millions de francs supplémentaires dans une rénovation lourde, voilà que l'on va accepter un projet de construction ailleurs qu'à l'emplacement actuel de la Comédie. Or, comme on ne peut pas toucher au bâtiment actuel, vous pensez bien que l'on nous dira qu'il doit rester un théâtre. Cela me paraît relever d'une logique incontournable et cela signifie que nous n'allons pas seulement devoir investir dans la construction d'un nouveau théâtre – qui va coûter à peu près l'équivalent de la rénovation lourde, c'est-à-dire environ 20 millions de francs – mais qu'il faudra encore par la suite en dépenser pour entretenir le bâtiment actuel et l'affecter à des activités théâtrales.

Nous nous retrouverons ainsi avec deux théâtres, l'un à l'emplacement actuel de la Comédie et l'autre à l'endroit qui accueillera la nouvelle Comédie. Soit encore une fois 4 ou 5 millions de francs de frais de fonctionnement... C'est sur ce point que j'aimerais obtenir une réponse de M. Ferrazino...

M. André Hediger, maire. Il faut reprendre le raisonnement, on n'a pas compris! (*Rires.*)

M. Georges Queloz. Cela, c'est une habitude et une stratégie de M. Hediger, qui ne veut jamais rien comprendre! Nous connaissons bien cette manière d'agir et de vous faire passer pour une victime, Monsieur Hediger! (*Huées.*)

M. Olivier Coste (S). Mon intervention visait simplement à dire que nous ne voulions pas voter sans avoir reçu le projet d'amendement du Conseil administratif, mais c'est chose faite.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Queloz, il y a des personnes qui cherchent des solutions à chaque problème, et il y en a d'autres qui cherchent des problèmes à chaque proposition que nous présentons! Je suis sûr que vous faites partie de la première catégorie, par conséquent, je ne m'inquiète pas trop... (*Rires.*) Mais puisque vous voulez être rassuré, je vais vous

donner les estimations sur lesquelles est basée la demande de crédit d'étude qui vous est soumise par le Conseil administratif, étant précisé que vous sera soumis par la suite un crédit de réalisation dont vous pourrez, si vous le souhaitez, supprimer telle ou telle ligne.

Le présent crédit d'étude a été calculé en fonction des travaux suivants: rénovation de la tour de scène, remplacement du gril actuel en bois par des éléments en caillebotis métallique, remplacement des cintres – puisqu'ils posent des problèmes de sécurité – par des perches électriques type Petit Casino – je ne sais pas si cela vous dit quelque chose. Nous aboutissons à une estimation de 1,5 million de francs pour cette intervention technique. En outre, un poste de 300 000 francs concerne les planchers de scène. Des travaux de rafraîchissement sont proposés, mais ils pourront être écartés si, d'aventure, vous considérez qu'ils ne relèvent pas de la sécurité mais plutôt de l'entretien et qu'ils ne sont donc pas forcément nécessaires. Il en va de même pour le remplacement des fauteuils et des moquettes, sous réserve du fait – je ne suis pas technicien moi-même – que le Service d'incendie risque de considérer que les matières utilisées ne répondent plus aux normes actuelles de protection contre les incendies.

Mais il vous appartiendra de mener ces débats une fois que le crédit de réalisation vous aura été soumis. Un certain nombre d'installations techniques sont également à prévoir. Je peux vous rassurer, Monsieur Queloz, en vous disant que, de toute façon, l'enveloppe globale des travaux devrait être inférieure à 5 millions de francs, comme vous l'aurez calculé vous-même par rapport au montant du crédit d'étude qui vous est demandé. Il s'agit donc vraiment d'une rénovation légère visant à répondre à des problèmes de sécurité, un point, c'est tout. Par conséquent, vous pouvez voter cet amendement sur le siège; nous continuerons ainsi à travailler dans la direction que j'ai évoquée tout à l'heure et qui semble recueillir l'unanimité du Conseil municipal, ce dont nous nous félicitons.

Le président. Nous allons d'abord voter l'amendement proposé par le Conseil administratif, visant à ramener le crédit demandé dans la proposition PR-218 de 900 000 à 275 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif est accepté sans opposition (1 abstention libérale).

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition amendée est acceptée sans opposition (1 abstention libérale).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (1 abstention libérale).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté amendé est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 275 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs voté le 2 mai 2000, destiné à la poursuite de l'étude de la réhabilitation légère, tout en maintenant la typologie actuelle du Théâtre de la Comédie situé sur la parcelle N° 615, feuille N° 33 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 275 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 227 142 francs du crédit de préétude voté le 2 mai 2000, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Art. 4. – Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés au crédit de construction. En cas de non-réalisation, ils feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal, dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre en compte le projet de ce collectif;
- d'en faire l'analyse et d'envisager sa faisabilité;
- de collaborer à cet effet avec l'Etat, les communes intéressées et tout autre partenaire intéressé, public ou privé, en particulier le collectif auteur du projet.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

**4. Motion de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni:
«Pour un système de récupération des déchets organisé et
cohérent au service des usagers» (M-298)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les efforts de la Ville de Genève pour sensibiliser les habitants au problème du tri des déchets et de leur récupération;
- la nécessité de permettre aux citoyens d'éliminer leurs déchets en participant à une récupération organisée et cohérente;
- le fait que les mesures préconisées actuellement sont insuffisantes au regard de celles adoptées par d'autres communes;
- la constatation que la récupération des déchets non organiques est limitée dans la plupart des points de récupération au verre, à l'aluminium, aux boîtes de conserve et aux piles,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'effectuer une analyse des mesures prises en la matière par d'autres communes (par exemple, Carouge, Meyrin, Plan-les-Ouates, etc.);
- de proposer, sur la base de cette analyse, l'aménagement moderne et l'équipement efficace de points centralisés permettant la récupération la plus com-

¹ Annoncée, 6284.

plète des déchets: verre, pet, papier, vêtements, piles, alu, boîtes de conserve, fer, huiles (de friture ou végétales), compost, etc.;

- de veiller à ce que cet aménagement et ces équipements correspondent à un concept identifiable de la Ville de Genève.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Cette motion est assez simple. Nous connaissons les efforts de la Ville de Genève pour sensibiliser les habitants au problème du tri des déchets et de leur récupération. Nous savons également toutes les mesures que le magistrat est en train d'appliquer dans ce cadre; il nous a dit qu'il avait doublé le nombre de poubelles en ville de Genève et qu'il proposait de débarrasser les dépôts sauvages sur les trottoirs dès qu'on l'en avisait. Cependant, en ce qui concerne la récupération des déchets non organiques, vous vous êtes peut-être aperçus que les points prévus à cet effet ne permettent pas de jeter toutes sortes d'ordures; il est notamment impossible d'y laisser les déchets pet.

Nous souhaiterions donc que l'on analyse la question, afin d'élargir l'offre de récupération des déchets dans des points centraux, comme cela existe à Carouge, à Meyrin ou à Plan-les-Ouates. Si vous fréquentez Carouge, je pense que vous vous avez constaté que les points de récupérations sont très bien signalés et que vous pouvez vous débarrasser de toutes vos ordures. Nous souhaiterions, je le répète, que soit menée une analyse afin d'améliorer encore le système de récupération des déchets non organiques en Ville de Genève; c'est pourquoi nous vous invitons à voter cette motion.

(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). Monsieur le président, vous me permettez tout d'abord une remarque liminaire un peu caustique concernant les diverses interventions du Parti démocrate-chrétien (PDC). En effet, je trouve pour le moins distrayant de voir ce parti s'occuper soudain de tout à la fois. Ainsi, au cours de cette session plénière, c'est-à-dire en trois jours, nous l'aurons vu successivement s'intéresser aux domaines social, avec la motion M-296 qui demandait un délégué à la prévention, et culturel, avec la motion M-297 sur la Comédie. Nous l'aurons vu aussi soucieux des questions de circulation avec la motion M-295 concernant la place Grenus, préoccupé du logement avec la motion M-292 demandant des espaces communs dans les immeubles de la Gérance immobilière

municipale (GIM) et, finalement, le voilà environnementaliste avec la motion M-298 sur la récupération des déchets! Je ne reviendrai pas sur la politique que cela représente, elle a déjà été évoquée très brillamment par M. Deshusses il y a deux jours!

Heureusement, les débats sur tous ces sujets proposés par le PDC ont permis de rendre à César ce qui appartient à César, et c'est probablement ce qui se produira pour la motion M-298. Cette dernière est intéressante, bien sûr, mais elle n'a pas inventé l'eau tiède, si vous me passez l'expression. Il convient en effet de rappeler que la commission de l'aménagement, sauf erreur, est actuellement en train d'étudier la proposition PR-240, laquelle répond déjà à l'essentiel des préoccupations énoncées dans la présente motion.

Pour notre part, nous nous contenterons de rappeler le credo Vert en la matière, à savoir que l'espace en ville n'est pas extensible à l'infini et ne se prête pas forcément à l'installation de déchetteries qui prendraient trop d'ampleur au sol. Nous envisagerions plutôt des sortes de micro-déchetteries permettant à tout un chacun d'y déposer ce qu'il veut.

Ce qui nous pose problème, c'est surtout l'idée du PDC de centraliser ces déchetteries. Nous souhaitons plutôt l'installation de ces micro-déchetteries dans des lieux que nous qualifions quant à nous de «lieux de centralité, de centralités de quartier», ce qui permettrait aux habitants d'éviter de prendre leur véhicule pour se rendre à de grandes déchetteries, et de saisir l'occasion de leurs déplacements ordinaires dans leur quartier pour déposer leurs déchets dans l'une de ces micro-déchetteries.

Je ferai encore une remarque concernant un élément évoqué par la motion du PDC, à savoir le recyclage du pet. Je crois que les débats que nous avons déjà menés sur ce problème ont largement démontré – le conseiller administratif Ferrazino s'est chargé de le rappeler à plusieurs reprises – que ce problème n'était pas le nôtre. Par conséquent, n'allons pas proposer de gérer un système de récupération qui ne dépend pas de nos deniers, puisqu'il doit être pris en charge par les producteurs de pet eux-mêmes.

Les Verts entreront en matière sur la motion M-298, qu'ils souhaitent renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Elle y sera étudiée, en toute logique, avec la proposition PR-240, qui démontrera à l'évidence son inutilité.

M. Daniel Sormanni (S). Quand nous avons lu cette motion pour un système de récupération des déchets mieux organisé, nous nous sommes dit que le PDC était le champion du monde de la récupération, mais pas forcément de celle des

déchets... Au fond, il a eu raison de déposer cette motion, parce que cela nous permet de constater qu'il y a en tout cas une chose qui fonctionne à la Ville de Genève, c'est la récupération...

Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, vous invitez le Conseil administratif à proposer toute une série de mesures qu'il applique déjà et, à mon sens, avec raison. La seule mesure où vous proposez quelque chose de nouveau concerne le pet, c'est-à-dire le seul déchet, comme cela a été dit tout à l'heure et répété à de multiples reprises, y compris par le Conseil administratif, qui n'est de la compétence ni des communes, ni même des cantons, puisque, en vertu d'une ordonnance fédérale, ce sont les magasins qui doivent récupérer le pet.

Votre motion aurait pu se révéler utile si au moins vous y aviez évoqué des mesures qui ne sont pas encore appliquées, soit parce que la Ville de Genève n'y a simplement pas pensé, soit parce qu'elle n'a pas encore les moyens adéquats pour ce faire. Mais vous n'avez pas pensé à de telles mesures, justement parce qu'elles sont nouvelles et non pas à récupérer!

Quant à nous, au Parti socialiste, nous n'enfonçons pas les portes ouvertes mais faisons éventuellement des propositions nouvelles. A notre avis, cette motion ne vaut pas un clou, parce que ce qui se fait actuellement en ville de Genève est bien fait et se développe. C'est la raison pour laquelle nous n'accepterons pas cette motion. Par contre, nous proposons une mesure qui pourrait être étudiée et appliquée... (*Remarque de M. Lathion et rires.*) Ecoutez, Monsieur Lathion, avant de dire n'importe quoi! Monsieur le président, vous direz à M. Lathion d'écouter avant de rire bêtement. Nous présentons donc un projet d'amendement consistant à remplacer les trois invites de la motion par l'invite suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer un concept de récupération des matières plastiques (à l'exclusion du pet) intégré au concept de récupération actuel de la Ville de Genève.»

En effet, il y a bel et bien du plastique à récupérer en ville de Genève: il s'agit des bouteilles qui ne sont pas en pet, des boîtes, des déchets plastiques comme les rouleaux et les films, qui, eux, ne sont pas récupérés et finissent brûlés à la station des Cheneviers. C'est dans ce domaine qu'il y a peut-être quelque chose à faire, mais cela prendra un certain temps et elle doit être réalisé de manière organisée. Pour l'instant, ce n'est pas encore possible en ville de Genève. Je pense néanmoins qu'il serait utile de le dire et d'essayer d'aller de l'avant dans cette problématique.

En effet, ces déchets en plastique – ceux-là mêmes dont vous n’avez pas parlé, Messieurs les motionnaires du Parti démocrate-chrétien, et auxquels vous n’avez pas pensé, puisque vous ne faites que de la récupération – méritent une étude. Actuellement, ils sont déposés dans les poubelles ordinaires dont ils représentent 30% du contenu, selon les statistiques cantonales, et sont brûlés dans les fours de la station des Cheneviers, ce qui est tout à fait inadéquat. Sur ce plan, il y a des mesures à prendre.

Voilà donc ce que nous proposons; je vous demande de renvoyer cette motion ainsi amendée en commission pour étude, afin d’améliorer le système de récupération de ces déchets hautement toxiques.

M. Didier Bonny (DC). Une fois de plus, je vais prendre la parole au nom de mon groupe pour répéter ce qui a déjà été dit... Mais je vais quand même remercier tous ceux qui nous attaquent point après point, parce que je crois qu’ils nous rendent un grand service et nous font finalement pas mal de publicité.

Monsieur le président, vous direz à M. Marquet que je le remercie d’avoir résumé tout à l’heure toutes les préoccupations du PDC, démontrant ainsi que nous n’étions pas le parti d’une seule idée, comme parfois les Verts peuvent en donner l’impression puisque, en dehors des problèmes de circulation, on se demande parfois s’ils ont d’autres intérêts...

M. Sormanni, sauf erreur de ma part, a prétendu que le PDC faisait de la récupération d’idées, mais que penser de son amendement qui vise à supprimer les trois invites de notre motion pour les remplacer par une autre dont il est l’auteur? Si ce n’est pas de la récupération, cela, je me demande ce que c’est!

Enfin, aussi bien M. Marquet que M. Sormanni ont dit que cette motion était inutile, mais ils ont pourtant proposé de la renvoyer en commission!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Le groupe démocrate-chrétien nous demande de procéder à une analyse et, sur cette base, de proposer un certain nombre de mesures pour la récupération des déchets non organiques. Je vais rapidement rappeler ce que nous faisons déjà, et vous constaterez peut-être, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, que cela répond à votre souhait, mis à part la question du pet. Comme l’ont dit MM. Sormanni et Marquet tout à l’heure, nous ne voulons pas intervenir sur le pet puisque c’est la seule obligation qui incombe aux commerçants; c’est donc à eux de s’en charger, et non à la collectivité publique.

Cela étant, vous imaginez bien que, dans une commune aussi densément peuplée que la nôtre, nous ne pouvons pas intervenir comme dans une commune de campagne, qui dispose de beaucoup plus d'espace et dont le sous-sol est beaucoup moins occupé. Vous savez que nous ne pouvons pas creuser n'importe où, ni installer des conteneurs à compost, donc à déchets organiques, sur les places de nos quartiers, car ces déchets dégagent une forte odeur et il n'est pas possible de les entreposer en plein soleil. Je m'étonne donc que vous nous fassiez ce genre de propositions un peu incongrues.

Nous avons pris un certain nombre de décisions qui se sont traduites par des chiffres, et je vous en donne quelques-uns. Quand je suis arrivé au Conseil administratif, il y avait environ 75 bennes pour la collecte du verre en ville de Genève. Aujourd'hui, il y en a plus de 100. Comment avons-nous réussi à en installer 25 de plus en trois ans? C'est tout simplement parce que nous avons commencé à les enterrer, comme vous l'aurez constaté. Ainsi, ces bennes respectent beaucoup mieux l'environnement et, deuxième avantage, le bruit du verre que l'on y jette est étouffé, ce qui pose donc moins de problèmes de voisinage. Voilà donc un élément que nous avons développé.

Nous avons également intensifié les campagnes de sensibilisation auprès de nos concitoyens concernant le tri et la récupération des déchets organiques, du papier, du verre. Comme vous le savez, il n'est pas très utile, là non plus, d'installer un grand conteneur à cet effet sur les places publiques et de demander aux gens d'y amener leur papier, parce que ce genre de déchets sans odeur peut facilement être entreposé à domicile. L'habitude a d'ailleurs été prise par la plupart de nos concitoyens de mettre leur papier le mercredi devant la porte et les résultats enregistrés démontrent que nous avons été entendus sur ce point.

Mais je voulais en avoir le cœur net et, pendant le mois dernier, nous avons fait une expérience. Nous avons demandé à Serbeco de placer une benne à papier manifestement peu esthétique dans un endroit très visible, ce qui a entre autres été fait à Montchoisy et à Pré-l'Evêque, sauf erreur. Il s'agissait de voir si, justement, d'aucuns seraient intéressés à venir y apporter leur papier. Eh bien, nous n'avons même pas attendu la fin du mois pour lever cette mesure, parce que nous nous sommes aperçus que personne ou presque ne venait déposer son papier dans cette benne. Je vous le répète, les gens ont pris l'habitude de trier le papier chez eux et de le descendre le mercredi devant la porte de leur immeuble.

Cela dit, nous sommes toujours très contents de parler avec vous de ces problèmes. Nous vous garantissons que nous sommes toujours très actifs dans le domaine de la récupération des déchets et que nous entendons continuer à l'être pour enregistrer chaque mois des résultats supérieurs. Suivant le sort réservé par votre Conseil à cette motion, nous aurons l'occasion d'en reparler plus en détail car, comme cela a été dit en préambule, nous avons la ferme intention de lancer

une nouvelle campagne dès le mois de décembre. J'en ai déjà parlé à certains d'entre vous et j'aurai l'occasion d'évoquer ce point plus tard mais, ce soir, vu l'heure avancée et l'ordre du jour qui nous attend, je vous propose d'arrêter là notre débat, puisque nous aurons l'occasion d'y revenir.

M. Robert Pattaroni (DC). Je remercie le magistrat et rappelle que le texte initial de la motion M-298 relève les efforts faits par la Ville de Genève en matière de récupération des déchets. Mais d'autres intervenants ne doivent probablement pas s'occuper eux-mêmes de ce sujet, car ils ont tenu des propos qui ne correspondent pas à la réalité. Il se trouve que je suis moi aussi plutôt minutieux dans la récupération des déchets et que je connais très bien les mesures qui sont prises en ville à cet effet et celles qui n'y sont pas appliquées.

Depuis assez longtemps, on y récupère le verre, l'aluminium, les piles et, un peu à part, les habits. Avec le temps, on s'est mis à récupérer aussi le fer-blanc. Dans les maisons, on récupère le papier et le carton, on nous débarrasse des gros objets dont nous ne voulons plus et, depuis peu, on garde le compost. Comme nous le savons sans doute tous, le compost est entreposé à l'extérieur et non pas à l'abri, ce qui fait que nous pouvons en percevoir les odeurs lorsque la benne à compost est entreposée juste devant notre immeuble. C'est en tout cas ce qui se passe dans mon quartier, aux Eaux-Vives.

Nous notons que les autres communes – où les gens ne sont quand même pas demeurés! – disposent de stations de récupération des déchets où il est également possible, outre le carton, le papier et l'huile, de déposer le pet, car on a considéré que cela valait la peine. Je ne parle pas ici de communes de campagne, mais de localités urbaines comme Carouge. Allez dire à Carouge qu'elle n'est pas une commune urbaine et vous verrez comment vous serez reçus! Je cite encore Meyrin et je m'arrête là, même si je pourrais encore mentionner quelques autres noms. Il s'agit donc de communes dont la morphologie correspond tout à fait à celle de la nôtre et où, pourtant, un choix différent a été fait et est maintenu. Cela signifie qu'il est efficace. On nous a objecté que la Ville n'avait pas à s'occuper du pet. Pourtant, ceux qui se sont rendus aux fêtes organisées ces derniers temps ont constaté que, dans les grandes stations de récupération des déchets, on a ajouté une benne pour le pet! On peut aussi, d'ailleurs, y mettre les objets en plastique; j'ai vérifié cela l'autre jour aux Bastions, où l'on a encore ajouté une benne pour le compost.

Il est vrai que les mesures prises pour la récupération des déchets ont beaucoup évolué et que cette motion date d'avant ces progrès. En tout cas, depuis quelque temps, la Ville de Genève va tout à fait dans le sens que nous demandons. Mais il ne fallait pas dire, comme certains l'ont fait, que tout se fait déjà à Genève dans ce domaine: en effet, nous avons pris soin d'aller observer minutieusement

ce qui se passe ailleurs et j'attends avec plaisir quiconque viendra me dire le contraire de ce que j'ai affirmé à ce sujet!

M. François Henry (L). Je tiens tout d'abord à revenir sur ce qu'a dit mon préopinant M. Pattaroni. Effectivement, de nombreuses communes, dans le canton de Genève mais surtout en Suisse alémanique, sont bien en avance sur la nôtre en matière de récupération des déchets. Ainsi, celles qui sont situées près de Berne disposent de bennes polyvalentes où tous les déchets peuvent être déposés sans distinction aucune.

Cela dit, au nom du groupe libéral, je soutiens cette motion. Je tiens d'ailleurs à rappeler que j'avais déjà alerté en urgence le Conseil administratif, il y a quelques mois, sur la récupération et le reconditionnement des bouteilles en pet.

Pour répondre aux propos de M. Marquet et à ceux de M. le conseiller administratif Ferrazino, je ne suis pas du tout d'accord avec eux. Il appartient bel et bien à toute collectivité publique de récupérer tous les déchets qui encombrant son sol, sans distinction, sans discrimination et sans dogme! Que deviendrait Genève si nous laissions tous les déchets dans la rue, ou même seulement certains, en vertu d'un dogme ou d'un autre? Sans compter que le reconditionnement des contenants en pet est une activité fort lucrative. Pourquoi la Ville de Genève ne s'en occuperait-elle pas? Il n'y a pas de réponse négative qui tienne la route. Je demande donc au Conseil administratif de repenser dans son ensemble le concept de récupération des déchets, y compris celui des contenants en pet.

Je suis d'ailleurs fort surpris par le dogmatisme du conseiller administratif Ferrazino. Il y aurait, selon lui, les bons déchets, qui méritent son attention, et les mauvais, qui proviendraient du secteur privé. Mais tous les déchets proviennent, à l'origine, d'un commerce privé, Monsieur le conseiller administratif! Votre raisonnement ne tient donc pas la route!

M. Michel Ducret (R). Récupérons! Ce n'est plus un slogan, c'est devenu un dogme! Même s'il s'agit ici d'idées universellement acceptées ces derniers temps, au niveau des propositions superflues et des discussions inutiles qui ne font que ralentir le travail déjà effroyablement en retard de ce Conseil – ce n'est pas ces trois derniers jours de séances plénières qui vont démentir cette affirmation – et qui surchargent nos commissions, cette motion, je dois le dire, a le pompon!

Comment pourrions-nous dire autre chose que oui quand on nous propose d'aller dans le sens d'une plus grande propreté, d'une plus grande sécurité glo-

bale dans notre ville? Le groupe radical s'étant efforcé de promouvoir cette idée depuis plusieurs années, nous accepterons donc cette motion, bien entendu, et son renvoi en commission. S'il vous plaît, ne la renvoyez pas à celle de l'aménagement et de l'environnement, mais à celle des travaux, qui traite ces problèmes de déchets depuis de nombreuses années. N'introduisons pas ce problème dans une autre commission.

M. Roman Juon (S). M. Didier Bonny a remercié deux ou trois collègues tout à l'heure, mais c'est à toutes et à tous ici qu'il devrait adresser ses remerciements, en fait, puisque le Conseil municipal a voté un crédit de 275 000 francs pour la retransmission de nos débats sur TV Léman bleu! Le PDC se fait de la publicité sur notre dos! Je crois qu'il faut arrêter d'exagérer et cesser cette façon de faire parce que, sinon, nous, socialistes, nous allons aussi vous servir un train complet de 10 ou 20 motions! Il n'y a aucun problème pour cela! Et nous tiendrons le crachoir pendant toute la séance!

M. Jean-Pascal Perler (Ve). J'entends dire bien des choses au sujet de la récupération des déchets, mais certains préopinants en ont une connaissance plus que partielle. Les Verts renverront cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement et non à la commission des travaux, contrairement à ce que demande M. Ducret. Il a raison: d'habitude, c'est la commission des travaux qui s'occupe de ce genre de proposition, mais, dans le cas présent, je vous rappelle que la proposition PR-240 concernant les conteneurs enterrés a bien été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est pour cette raison, comme l'a dit mon collègue Alain Marquet, que nous allons renvoyer telle quelle cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour en discuter conjointement avec la proposition PR-240. De plus, nous refuserons la proposition socialiste d'amender cette motion.

J'en viens maintenant aux questions de détail. La dernière fois que nous avons analysé le contenu des ordures ménagères, c'était il y a dix ans. Je vous apprends peut-être maintenant que, au cours du printemps 2002, la Confédération et Genève ont à nouveau étudié le contenu des ordures ménagères, la question est donc vraiment d'actualité. En gros, on a compté 30% de déchets organiques, 30% de papier et carton, 30% d'autres déchets et environ 10% de verre. Par conséquent, si nous voulons vraiment faire un effort en matière de tri des déchets, c'est sur le papier et les déchets verts qu'il faut nous concentrer. Les proportions que je viens de vous donner sont calculées en fonction du poids, car je rappelle que c'est selon ce critère que nous payons l'incinération des déchets à la station de Cheneviers.

Pourquoi ne pas prendre en considération l'idée exprimée par le PDC par le biais de cette motion et installer en ville de Genève de petites déchetteries à l'instar de ce qui se fait à Carouge? La Ville de Genève a un autre concept, mais il est intéressant de comparer, c'est pourquoi nous accepterons d'entrer en matière sur cette motion et de la renvoyer en commission, afin que tout le monde soit enfin mis au courant des mesures prises.

En ce qui concerne la récupération du plastique, je comprends bien ce qu'a dit M. Sormanni, mais il ne faut pas oublier que l'usine d'incinération des déchets des Cheneviers est équipée depuis peu de filtres, qui sont encore en phase expérimentale et qui permettent justement de diminuer la pollution due à la combustion. Grâce au projet Cadiom, il est possible de chauffer à distance la Cité nouvelle d'Onex, et les Cheneviers ont besoin de combustible pour cela. Je pense donc que, en termes d'économies, c'est une grave erreur que de consacrer notre énergie à promouvoir la récupération du plastique, car c'est un combustible qui peut très bien servir aux Cheneviers dans le but que je viens de décrire.

Actuellement, la récolte du papier a lieu une fois par semaine et les gens doivent descendre leur papier devant la porte de leur immeuble le jour dit. C'est un net progrès par rapport à ce qui se faisait il y a dix ans, où la levée du papier n'avait lieu qu'une fois tous les quinze jours. Cependant, la fréquence actuelle n'est pas encore suffisante. Je rappelle la proportion du papier et du carton dans les ordures ménagères: 30%. Cela signifie que nous devons maintenant installer des conteneurs à papier dans nos immeubles, comme nous y autorise la loi cantonale, et modifier les locaux en conséquence. Les locataires, au lieu de descendre leur papier et cartons une seule fois par semaine, pourront ainsi s'en débarrasser n'importe quand, charge au concierge, si la tradition se maintient à ce rythme, de sortir ces papiers et cartonnages une fois par semaine. Cela constituerait un net progrès.

Parlons maintenant du verre. Chers collègues, vous savez que, depuis le 1^{er} janvier 2002, il n'y a plus de consigne à 50 centimes dans les magasins, étant donné qu'une taxe incitative a été introduite dans le prix des objets en verre. Du reste, cette mesure est en train d'être adoptée pour tous les déchets, dont par exemple les frigos: à partir de l'année prochaine, la taxe de débarras des frigos sera comprise dans le prix d'achat des nouveaux frigos, ce qui n'est pas le cas actuellement, où il faut payer pour s'en débarrasser.

Conclusion: je répète que, si nous voulons faire des efforts en matière de récupération des déchets, au vu des proportions en termes de poids que je viens de mentionner, il faut travailler en priorité sur le papier et les cartonnages, ainsi que sur les déchets verts. Laissons aux commerces le soin de s'occuper de la récupération du pet, puisque c'est finalement eux qui encaissent le prix de la récupération compris dans le coût des produits qu'ils vendent.

Quant aux déchets toxiques, le seul dont il convient de parler ici, ce sont les piles. Or ces dernières sont déjà soumises à la taxe incitative, ce sont donc les commerces qui se chargent de leur récupération. Si la Ville a installé des petites poubelles pour la récupération des piles dans des dizaines d'endroits, c'est finalement grâce au Canton qui les a fournies, mais il ne revenait pas à la commune de faire ce travail. Si nous nous en sommes quand même chargés, c'est parce que les piles sont le déchet le plus toxique.

Nous renverrons donc cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et nous refuserons l'amendement du Parti socialiste.

Le président. Nous passons au vote de l'amendement proposé par le groupe socialiste qui consiste à remplacer les trois invites par l'invite suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer un concept de récupération des matières plastiques (à l'exclusion du pet) intégré au concept de récupération actuel de la Ville de Genève.»

Mis aux voix, l'amendement socialiste est refusé à la majorité.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

5. Motion de MM. Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, Bernard Paillard, Jean-Charles Lathion, Jacques Finet, Peter Pirkli, Armand Schweingruber, Gérard Deshusses, Alain Gallet, M^{mes} Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal et Renate Cornu: «Coup de chœur» pour les chorales genevoises et le répertoire d'oratorio» (M-299)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la place qu'occupe le chant choral dans le panorama artistique genevois;

¹ Annoncée, 6284.

- la nécessité pour les chorales de se produire en public et dans des conditions optimales;
- la tradition établie à Genève d’accompagnement par l’Orchestre de la Suisse romande (OSR) de plusieurs concerts de «prêt aux chorales» du cartel des chorales classiques de Genève;
- la décision de l’OSR de limiter ses prestations à un seul concert et à une seule chorale avec un droit de regard sur le programme et sur le chef appelé à diriger le concert, formalisée par la nouvelle convention Ville-Etat-OSR et imposée au cartel des chorales sans leur consultation préalable;
- la toute nouvelle décision de l’OSR de ne pas appliquer les termes de cette convention;
- la limitation d’un répertoire choral symphonique imposée de ce fait au public malgré l’intérêt de la population pour ce type de musique;
- l’effet désastreux de cette mesure unilatérale sur la motivation et la stimulation des choristes et de leurs chefs;
- la subvention importante donnée par la Ville à l’OSR (8,5 millions de francs),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec l’OSR pour que celui-ci reconsidère cette décision et rétablisse une situation permettant la production annuelle par les chorales d’au moins une grande œuvre.

M^{me} Renate Cornu (L). Lorsque nous avons signé la motion M-299, nous étions loin de nous douter que la question des chorales allait nous amener au cœur d’un conflit, et nous le regrettons, d’autant plus que nous souhaitons vivement que les formations vocales de professionnels et d’amateurs aient la possibilité de se produire en public dans de bonnes conditions. L’art musical est très vivant à Genève, deux grands orchestres symphoniques comptent parmi les meilleurs de Suisse. Ils organisent régulièrement des tournées à l’étranger, ce qui demande un travail considérable en termes de préparation et de répétitions, parallèlement à leur programme de saison respectif pour les concerts publics ou d’abonnement, qui est déjà chargé.

Genève compte également de nombreux orchestres et chœurs d’amateurs, tous désireux d’offrir au public des matinées ou des soirées musicales dans les salles et les églises les plus diverses.

Les commissaires ayant signé la motion M-299 ont littéralement été submergés de missives émanant du président du cartel des chorales. C’est à se demander si ce conflit, qui oppose ledit cartel à l’OSR, a sa place dans cette enceinte. Notre rôle n’est pas de jouer les arbitres, mais de veiller à ce que le fonctionnement des

institutions et des instances subventionnées par la Ville soit conforme aux conventions établies. Or, d'après les renseignements que nous avons obtenus et le texte de la convention signée le 21 février 2002 et liant l'OSR à la Ville et à l'Etat, nous constatons que la disposition concernant les chorales est respectée. Que le cartel ait des ambitions plus étendues, soit, mais nous pensons qu'il serait judicieux qu'il se mette en rapport avec d'autres formations que l'OSR. Nous sommes persuadés qu'il lui est possible de prospecter encore de ce côté-là.

Nous vous invitons donc à suivre la motion préjudicielle M-333 que j'ai signée et déposée au bureau et que vous avez certainement déjà lue. Elle est ainsi formulée:

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

«Donner la liste des orchestres au cartel des chorales»

Considérant:

- qu'il est avéré que la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande (FOSR) respecte pleinement l'engagement de la nouvelle convention tripartite qui la lie à la Ville et à l'Etat, à savoir que la FOSR assure chaque année, une fois, l'invitation d'une ou de plusieurs sociétés chorales subventionnées par le Canton ou par la Ville à participer à un concert de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) – plein effectif, ouvrage majeur – et cela sous réserve de l'accord du directeur artistique;
- que le *Requiem* de Mozart est programmé pour le 1^{er} mai 2003 et que ce concert offre des conditions optimales à l'effectif du Motet, chœur choisi pour l'occasion;
- que, par ailleurs, d'autres formations telles que l'Orchestre de chambre de Genève ont signé un accord qui prévoit la réalisation, chaque année, de quatre concerts avec les sociétés chorales subventionnées;
- qu'il est par conséquent établi qu'il n'y a pas de limitation à la tradition d'un concert classique avec grand effectif incluant un ou plusieurs chœurs genevois regroupés et que l'organisation de concerts de qualité avec plusieurs chorales genevoises est sauvegardée,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tenir à la disposition du cartel des chorales genevoises les coordonnées de tous les orchestres professionnels et amateurs du canton, afin qu'il soit en mesure d'élargir l'offre de concerts avec d'autres formations que celles mentionnées dans la motion M-299.

Le président. Madame Cornu, sans vouloir vous chagriner avec des dispositions réglementaires, je dois vous avouer qu'une question se pose au bureau du Conseil municipal. L'article 56 du règlement du Conseil municipal définissant la motion préjudicielle stipule que cette dernière se rapporte «à un objet figurant à l'ordre du jour et a pour but de résoudre au préalable un point particulier lié au traitement de la proposition principale». Je comprends que vous avez en réalité entièrement réécrit la motion M-299, y compris ses considérants. Par conséquent, il existe un doute quant à la qualité préjudicielle de cette nouvelle motion que vous nous proposez maintenant.

Je ferai donc voter sa qualité préjudicielle et je demande tout d'abord, comme cela est prévu à l'article 56, alinéa 3, de notre règlement, à un représentant par groupe de prendre position sur la qualité préjudicielle de la motion M-333.

Préconsultation sur la préjudicialité de la motion

M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI). Je ne sais pas vraiment ce que je dois dire sur le caractère préjudiciel ou pas de cette motion... Pour ma part, je plaide simplement pour que la motion M-299 soit acceptée et renvoyée au Conseil administratif. Si vous le souhaitez, je fais maintenant mon intervention dans ce sens-là...

Des voix. Mais non!

Le président. Je répète que nous devons tout d'abord nous prononcer sur la qualité préjudicielle du texte qui nous est soumis dans la motion M-333.

M. Olivier Coste (S). Nous avons fait la même analyse que vous, Monsieur le président, et nous en avons conclu que la motion M-333 n'était pas forcément préjudicielle, puisqu'il s'agit d'une complète réécriture de la motion M-299 et qu'elle affirme d'emblée que certains faits sont avérés. Déclarer cela repose sur une lecture très personnelle de la situation. Nous refuserons donc de toute façon cette motion et a fortiori sa qualité préjudicielle.

M. Jacques Finet (DC). Pour notre part, nous refuserons, bien sûr, la préjudicialité de cette motion M-333.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical est un peu emprunté, parce que la motion M-299 nous dit que quelque chose ne se passe pas, alors que M^{me} Cornu, dans sa motion préjudicielle, affirme justement le contraire en prétendant qu'il se passe quelque chose qui ne se passait pas auparavant... Nous ne comprenons pas très bien et refuserons donc cette motion préjudicielle. Il nous semblerait plus simple que M^{me} Cornu dise quelques mots sur sa motion, puis la retire, puisque, en fait, elle est caduque.

Le président. Je vous donne juste une précision, Monsieur Dossan: il ne s'agit pas ici de refuser la motion M-333, mais simplement de se prononcer sur sa qualité préjudicielle.

M. Alain Gallet (Ve). Selon le groupe des Verts, il s'agit manifestement d'une réécriture complète de la motion M-299. Par conséquent, la motion M-333 ne nous paraît pas du tout avoir un quelconque caractère préjudiciel. Nous refusons donc la préjudicialité.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Nous avons entendu les arguments du bureau, qui fait beaucoup de formalisme. Effectivement, sur le plan réglementaire, cette motion M-333 n'est peut-être pas aussi préjudicielle qu'elle devrait l'être. Néanmoins, sur le fond, le groupe libéral persiste à croire qu'elle l'est, et nous soutiendrons la préjudicialité. En outre, nous nous étonnons quelque peu que le bureau du Conseil municipal, malgré sa sagesse, ait laissé la motionnaire développer *in extenso* sa motion avant de la rendre attentive au fait que, selon le règlement, elle n'avait pas à le faire.

Mise aux voix, la qualité préjudicielle de la motion M-333 est refusée à la majorité.

Le président. Cette nouvelle motion sera donc inscrite à l'ordre du jour en tant que motion normale. Je passe maintenant au traitement de la motion M-299.

M. Olivier Coste (S). Il est ici question d'une collaboration patiemment élaborée depuis plus de trente ans et d'une subvention qui, symbolique au début, s'est peu à peu étoffée, à la demande du Conseil municipal, pour connaître

ensuite diverses fluctuations. Cela a finalement donné la possibilité aux cinq chorales du cartel d'offrir trois concerts annuels accompagnés par les musiciens de l'OSR. C'est ce que l'on appelle un prêt d'orchestre, lequel permet aux chorales genevoises d'aborder régulièrement une grande œuvre symphonique en collaboration avec un orchestre pourvu d'un effectif important de musiciens. Le cartel des chorales a largement bénéficié de cette collaboration lancée par Ernest Ansermet et continuée par ses successeurs, tant pour ce qui est du principe qu'en pratique.

Or une nouvelle convention tripartite entre l'Etat, la Ville et l'OSR, signée en février 2002, a pour conséquence de limiter les prestations de l'OSR à un seul prêt d'orchestre annuel, avec un droit de regard sur le programme et le chef appelé à diriger à cette occasion. Ce principe nouveau a été accepté par le cartel malgré lui, un tournus interne devant être organisé entre les différentes chorales qui en font partie. Or quelle ne fut pas sa surprise lorsque, au printemps, le cartel reçut une lettre de l'OSR l'informant que son futur chef, qui vient de prendre ses fonctions, refusait de collaborer avec certaines chorales pour des raisons de qualité. Il faut signaler ici que l'audition prévue des chorales n'a pas eu lieu, mais que l'OSR a simplement procédé à des «pointages» pendant un quart d'heure de répétition, afin de pouvoir juger de la qualité des chorales.

Depuis le dépôt de notre motion et le constat de cette attitude de la part de l'OSR, un abondant courrier contradictoire fut échangé entre la Ville, le cartel des chorales et l'OSR. Les motionnaires en ont reçu copie. Vu la complexité du dossier et les divergences de vues des différents partenaires, le groupe socialiste propose le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture.

M. Jacques Finet (DC). Je crois qu'il faut préciser quelques éléments historiques. Pendant un certain nombre d'années, les chorales ont pu collaborer avec l'OSR en donnant deux concerts annuels hors abonnement, pour lesquels elles avaient en fait le choix du programme à interpréter.

A l'occasion de la négociation de la convention de subventionnement entre l'OSR, l'Etat et la Ville, l'OSR a apparemment voulu réduire ses efforts, pour ainsi dire, et a purement et simplement remplacé ce mode de collaboration par un concert dans le cadre de sa propre offre d'abonnement. Par conséquent, les chorales n'ont absolument plus le choix de proposer un programme et nous estimons cela tout à fait inadmissible. En effet, cela revient à étrangler les chorales! Un concert dans le cadre de l'abonnement de l'OSR n'est pas du tout équivalent à deux concerts hors abonnement pour lesquels le choix des œuvres pouvait être discuté. Nous proposons donc, bien entendu, le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Renate Cornu (L). J'aimerais simplement dire que je ne me considère plus comme signataire de cette motion. Je demande que cette dernière soit retirée, parce qu'il est avéré que l'OSR respecte pleinement la convention établie avec les chorales de Genève. Cette querelle est, à mon avis, absolument vaine. C'est pour cette raison que je demande le retrait de cette motion.

Le président. Madame Cornu, le problème, c'est que, pour la retirer, il faudrait que tous les motionnaires soient d'accord. Or je ne suis pas tout à fait convaincu que ce soit le cas. J'ai en tout cas pris note que, vous-même, vous vous retirez comme auteur de cette motion.

M. Alain Gallet (Ve). Selon les Verts, il est vrai qu'il y a un problème de cacophonie dans ce dossier. Nous avons été submergés de lettres à ce sujet durant l'été et il semble bien que ce cas ne se règle pas comme du papier à musique! La situation est pleine de fausses notes et nous aimerions y voir plus clair. Le magistrat lui-même, dans un courrier, a essayé de faire valoir clairement les dispositions de cette convention tripartite, mais il demeure manifestement quelques points obscurs importants.

Les Verts sont donc favorables à un renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture, afin qu'elle procède à l'audition du cartel des chorales et de l'OSR, voire du magistrat chargé des affaires culturelles, ainsi qu'à l'étude du texte de la convention et des moyens permettant de la respecter véritablement. Je ne reviendrai pas sur les propos de mes préopinants. Manifestement, l'OSR a une vision de sa mission que je qualifierais d'élitiste, car il parle continuellement d'excellence et se compare ou cherche à se comparer à la Philharmonie de Berlin. Toutes proportions gardées, restons modestes! Nous sommes dans une petite ville, et l'OSR a sans doute d'immenses qualités, mais il reste toute une série de problèmes à élucider. C'est pourquoi, je le répète, nous voterons le renvoi de la motion M-299 à la commission des arts et de la culture.

Préconsultation

M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI). J'aimerais tout d'abord dire que je suis tout à fait d'accord avec les propos tenus par MM. Coste et Finet. Je ne les répéterai pas, mais je me permettrai d'y apporter quelques précisions, car je ne suis pas d'accord avec eux sur un point: ce dossier n'est pas aussi complexe qu'on veut bien le faire croire. Il existe deux documents sur lesquels nous pouvons baser notre analyse de manière sûre: d'une part, la convention tripartite et, de l'autre, la lettre envoyée par l'OSR aux chorales.

La convention précise bel et bien que l'OSR doit donner un concert par an avec l'une des chorales ou, comme cela se passe en principe, avec plusieurs chorales regroupées en une seule. Ce concert doit avoir lieu dans le cadre de l'abonnement, à plein effectif, c'est-à-dire avec un orchestre d'environ 90 musiciens. L'annexe B de la convention, qui concerne l'Orchestre de chambre de Genève, ne parle quant à elle que d'un effectif de 40 musiciens.

L'OSR, quant à lui, a mis les chorales devant le fait accompli en agissant comme si seul le Motet était valable. Le Motet est un chœur de chambre à effectif réduit et l'œuvre proposée pour le concert 2003 est le *Requiem* de Mozart: il s'agit certes d'une œuvre majeure, mais qui ne demande qu'un orchestre de chambre et n'a pas la durée d'un programme de concert complet. Tout compte fait, l'on peut donc dire que l'OSR n'a pas respecté au moins quatre points de la convention tripartite.

Pour ce qui est des raisons qui peuvent avoir conduit cet orchestre à adopter cette attitude, je me permets de rapporter quelques expériences personnelles que j'ai vécues en tant que violoniste. En effet, j'ai joué de manière intensive, pendant des années, comme suppléante au sein de l'OSR. C'était il y a environ quinze ans. J'ai parfois été amenée à participer à des concerts où l'orchestre avait pour partenaires des solistes, des chefs d'orchestre ou des chorales d'un niveau inférieur au sien. Lorsque ce genre de concerts se répétaient, il devenait alors apparent que cela se répercutait sur la motivation de l'orchestre et, passagèrement, sur sa qualité de jeu, ce qui ne passait pas toujours inaperçu aux oreilles d'un public mélomane et connaisseur.

Il faut également dire que le monde artistique, et plus particulièrement musical, est un monde compétitif dans lequel, si l'on veut maintenir sa place et son niveau, on n'a pas d'autre choix que de progresser constamment. Se contenter d'un acquis signifierait régresser. Sous cet angle-là, on comprend donc fort bien que la direction de l'OSR, qui veut maintenir, voire élever le niveau de l'orchestre, cherche à éviter de telles situations, comme j'en ai parfois vécues moi-même. En tant que musicienne, je ne peux que me féliciter de ces efforts, de même que je suis ravie que l'OSR ait actuellement un directeur musical qui apporte un très grand enrichissement artistique et un dynamisme ne pouvant avoir qu'un effet positif sur son évolution.

Néanmoins, un seul concert par an avec des chorales qui, il est vrai, sont constituées exclusivement de chanteurs mélomanes amateurs peut-il vraiment nuire à l'excellence et à la réputation d'un orchestre tel que l'OSR? Que le doute soit ici permis. La musique est un art communicatif par excellence, où l'artiste est en dialogue constant avec son public. Le musicien ne peut pas se suffire à lui-même, il a besoin de son public qui, dans le cas de l'OSR, se recrute certainement pour une bonne partie parmi des choristes enthousiastes à l'idée

d'avoir de temps à autre l'occasion de collaborer avec un orchestre aussi prestigieux.

Compte tenu du tissu démographique de la région genevoise, nullement comparable à celui d'une ville comme Paris ou Berlin, et également du fait qu'il n'existe pas à Genève de chœur professionnel pour remplacer les chorales du cartel, est-il vraiment judicieux, de la part de l'OSR, de risquer de trahir la sympathie d'une partie de son public, à savoir des centaines de choristes qui, en plus, rappelons-le, sont des contribuables? Sans compter que le public passionné d'oratorios en général est très nombreux. Il suffit de se rendre aux concerts où est interprété ce genre de répertoire pour s'en convaincre, puisqu'ils sont le plus souvent donnés dans des salles combles. Et l'on priverait ce public d'un répertoire qui n'est pas seulement celui d'une chorale, mais aussi celui d'un orchestre symphonique professionnel!

Au-delà du fond du problème que pose la collaboration entre l'OSR et les chorales, nous sommes amenés à nous poser une question éthique quant au fait que des parties liées à une convention longuement et minutieusement élaborée puissent, de manière unilatérale et avec la complicité tacite du département des affaires culturelles, contourner cette convention quelques semaines après l'avoir signée. Quelle garantie les parlementaires et les autres parties concernées par la convention – ainsi que les contribuables! – ont-ils que l'un des partenaires, après avoir refusé ses obligations dans un domaine, n'en récusera pas d'autres encore, rendant ainsi caduque une convention minutieusement élaborée? La direction de l'OSR, qui avait vivement souhaité cette convention comme un moyen de renforcer sa pérennité auprès des autorités politiques, a-t-elle vraiment compris qu'elle avait sa part d'engagement à tenir? Espérons que cette convention remplira désormais la fonction visée par tous et permettra de réellement clarifier la mission des uns et des autres.

Quant à nous, nous souhaiterions un OSR ambitieux et qui ait les moyens et les conditions pour réaliser ses ambitions, puisque, en fin de compte, ces dernières sont aussi les nôtres. Cependant, nous aimerions également que cet orchestre reste proche du milieu socioculturel caractérisant notre ville et qu'il continue à répondre aux attentes de son public, de ses partenaires, jouant le répertoire qui est le sien. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je propose de renvoyer cette motion au Conseil administratif ou à la commission des arts et de la culture. (*Applaudissements.*)

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Tous les intervenants ont mis en évidence que les violons n'étaient pas accordés dans cette affaire. Pourtant, Dieu sait si mes services ont travaillé sur cette problématique! Celle-ci, faut-il le rappeler, dure depuis le début des années septante, donc depuis un quart de siècle!

Si l'on consulte tous les dossiers du département des affaires culturelles à ce sujet, l'on s'aperçoit que le conflit perdure entre la pratique de la musique en amateur – j'emploie ce terme dans son sens positif, puisque le caractère amateur de leurs activités est expressément revendiqué par les chorales – et les exigences de qualité affichées par l'OSR.

Il est bien évident que ce problème, qui n'est donc pas nouveau, revient toujours devant le Conseil municipal, parce que les chorales souhaitent que les pouvoirs publics imposent à l'OSR des collaborations avec des corps constitués d'amateurs sans tenir compte des impératifs de l'orchestre. Mais le Conseil municipal peut-il répondre à cette demande? Celle-ci peut-elle aboutir?

Madame Lanz, vous devez avoir reçu parmi l'abondante correspondance qui vous a été transmise à ce sujet copie de la lettre que j'ai adressée au cartel à la fin mai. Vous aurez donc constaté que le traitement de ce problème n'a pas entraîné et que chacun s'est exprimé. Au niveau du département des affaires culturelles, je me suis efforcé d'atténuer les conflits de personnes existant dans cette affaire.

Du côté de l'OSR, nous avons affaire à une fondation à laquelle nous déléguons la gestion de l'orchestre, qui n'est pas un orchestre municipal. Cette fondation est bien sûr subventionnée par la Ville de Genève, mais également par l'Etat. Voilà les trois partenaires qui ont signé la convention dont il a été question ici, et je peux vous dire que, grâce aux négociations qui ont eu lieu en particulier lors de la séance du 1^{er} juillet 2002, où toutes les parties intéressées étaient représentées, nous sommes parvenus à un accord et avons ainsi d'ores et déjà répondu à l'invite de la motion M-299. En effet, justement suite à cette séance, l'OSR a proposé un concert avec le Motet en 2003 et en 2004, répondant ainsi aux dispositions fixées dans la convention tripartite.

Je vous garantis que cette convention est respectée et a été soumise à des négociations entre tous les partenaires, auxquelles les chorales ont également été associées. Nous leur avons dit dans quelle direction nous allions, alors ne venez pas me dire maintenant que cette convention n'est pas respectée. Elle l'est depuis le 1^{er} juillet, je vous le répète, et l'invite de cette motion M-299 est maintenant réalisée. Si vous voulez renvoyer cette motion en commission des arts et de la culture, alors que ce qu'elle vise est déjà fait, suite à toutes ces négociations qui n'ont pas été faciles, je me demande de quoi vous allez parler! Ou alors, il faut modifier l'invite de la motion de façon à débattre d'un autre sujet en commission. Mais le conflit dont il est question ici est maintenant réglé et des dispositions ont été prises pour que tout le monde soit satisfait.

Que toutes les personnes impliquées dans cette affaire ne le soient pas, j'en conviens, mais vous ne réglerez jamais définitivement des conflits qui datent d'il y a un quart de siècle. C'est ainsi, il faudra attendre que les personnes mécontentes s'en aillent pour que l'on cesse de soumettre chaque fois le même pro-

blème au Conseil municipal. Pour ma part, je n'entends bien sûr pas me substituer à vous dans la prise de décision, mais je vous ai donné les éléments à ma disposition à ce sujet. Vous savez donc que nous avons mené toutes les concertations possibles pour mettre les gens d'accord, que la convention tripartite est aujourd'hui respectée et que nous avons déjà répondu à l'invite de la motion M-299. Maintenant, à vous de décider ce que vous voulez faire!

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical pensait que le débat allait apporter des éclaircissements sur cette affaire et que le renvoi de la motion M-299 en commission des arts et de la culture était donc une bonne mesure. D'après ce que vient de nous dire le magistrat, nous en concluons qu'une partie de ce que veulent les chorales est assurée; c'est le principal. Nous nous disons donc que cette motion n'a plus beaucoup de raisons d'être, et nous ne la renverrons pas en commission: nous allons simplement la refuser.

Evidemment, il est ennuyeux pour les chorales que l'OSR n'assure plus qu'un seul concert en collaboration avec elles, et non pas deux comme auparavant. Mais, comme l'a dit un préopinant, on attend toujours mieux de l'OSR; par conséquent, il faut bien s'attendre à ce que celui-ci nous objecte: «Puisque vous voulez que cette phalange soit toujours meilleure et atteigne l'excellence, nous ne voulons plus donner autant de concerts avec les musiciens amateurs.» Or, ici, l'OSR vient de faire un pas dans le sens des chorales, puisqu'il accepte de donner un concert en collaboration avec elles, ce que je trouve déjà pas mal.

En outre, si nous nous trouvions dans une ville dépourvue d'autres orchestres de qualité, j'abonderais dans le sens de la motion en disant qu'il n'est effectivement pas normal que ces chorales n'aient plus la possibilité de donner deux concerts, musique symphonique ou oratorio, par an. Mais je vous rappelle quand même qu'il existe un autre orchestre professionnel que l'OSR: il s'agit de l'Orchestre de chambre de Genève, qui ne compte évidemment pas 120 musiciens, mais qui peut aussi interpréter des œuvres du grand répertoire.

Depuis quelques années, nous subventionnons également un autre orchestre, composé de musiciens amateurs mais dont les prestations sont de très bonne qualité: il s'agit de l'Orchestre symphonique genevois, qui donne des concerts remarquables, avec des solistes. Les chorales peuvent donc tout à fait collaborer avec cet orchestre pour donner un concert où ils joueraient des morceaux du grand répertoire.

On demande beaucoup à l'OSR, qui semble avoir fait un pas en direction des chorales. Je pense qu'il faut maintenant que celles-ci fassent de même et s'adressent également aux autres orchestres existant à Genève.

Enfin, je ne peux m'empêcher de me dire que certains ont soutenu pleinement les conventions de subventionnement en disant que ce système était fantastique, mais voilà peut-être un effet pervers auquel on n'avait pas pensé! Or ce genre de problème ne pourra pas toujours être réglé comme vient de l'être celui qui se pose ce soir à propos des chorales. Il faudra donc peut-être faire attention au moment de nous engager dans ces conventions, où nous perdons un peu de notre pouvoir, malgré le fait que certains ont prétendu le contraire. Eh bien, nous nous rendons compte maintenant qu'il peut y avoir des problèmes! En tout cas, nous refuserons la motion M-299.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). En mon nom personnel et pour le groupe du Parti du travail, je vous demande de prendre en considération cette motion. Je remercie M. Vaissade pour son explication, mais nous souhaitons renvoyer cet objet à la commission des arts et de la culture, afin d'approfondir la question et d'éclaircir la situation en nous fondant sur le nombreux courrier que nous avons reçu à ce propos.

M. Olivier Coste (S). Il est vrai que certaines des explications données ont éclairé cette affaire, mais l'on ne peut dire qu'elle est réglée parce qu'un concert de l'OSR en collaboration avec les chorales a été promis en 2003, puis un autre en 2004. Le concert de 2003 ne demande qu'un effectif de 45 musiciens, alors que la convention tripartite en mentionne plus du double. Nous avons l'impression que l'OSR, s'il recherche une certaine qualité, entend aussi faire des économies. Le cartel des chorales a besoin de recevoir certaines garanties lui permettant de prévoir ses programmes pour les années à venir, et ce n'est qu'en commission que nous parviendrons à éclaircir tous les aspects de ce problème.

M^{me} Renate Cornu (L). Pour notre part, nous vous proposons un amendement visant à remplacer l'invite initiale de la motion M-299 par l'invite suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tenir à la disposition du cartel des chorales genevoises les coordonnées de tous les orchestres professionnels et amateurs du canton afin qu'il soit en mesure d'élargir l'offre de concerts avec d'autres formations que celles mentionnées dans les considérants.»

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Après toutes ces notes discordantes, j'aimerais en revenir au thème principal. J'ai l'impression que nous assistons à une comédie musicale sur un thème bien connu d'un poète des temps passés: la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf! L'OSR est certes un excellent orchestre, mais tout de même! Sa qualité va-t-elle vraiment être amoindrie si l'orchestre s'abaisse à jouer avec une chorale qui n'est peut-être pas parfaite? Quant à moi, je pense que non.

Et si cette course effrénée à l'excellence se poursuit, demain, tous les musiciens romands ou suisses de l'OSR seront-ils écartés parce que l'on en trouvera de meilleurs qu'eux sur le «marché international»? Où irons-nous comme cela? Je pense qu'il ne s'agit pas ici d'un débat juridique. Pensez aux années héroïques d'Ernest Ansermet: avec quelles formations chorales répétait-il, il y a cinquante ou soixante ans? Il me semble que l'OSR cherche en fait à couper les ponts avec une certaine tradition genevoise de collaboration avec les chorales.

J'ai une question précise à poser au magistrat: l'annexe B de la convention tripartite prévoit un concert avec l'Orchestre de l'Université. Qu'en est-il de ce point quant à l'avenir? Etant donné le nombre de questions qu'il reste à débattre – et il s'agit de questions de fond, pas de problèmes juridiques, puisqu'il en va de la nature même de l'OSR – je suis d'avis qu'il faut examiner cette convention et les rapports de l'OSR avec les chorales genevoises à la commission des arts et de la culture.

M. Olivier Coste (S). Il faut rappeler qu'une part de la subvention de l'OSR est justement prévue pour le travail réalisé dans le cadre des prêts d'orchestre. Si nous demandons le renvoi de la motion M-299 en commission, c'est pour examiner d'autres possibilités. Le groupe socialiste est favorable à une collaboration franco-genevoise; peut-être des solutions pourraient-elles être trouvées par le biais d'une collaboration entre les chorales genevoises et l'Orchestre de Savoie, par exemple, de manière à obtenir un orchestre symphonique de plus grande taille. Cependant, il faudra étudier avec quelles subventions le cartel des chorales pourra alors réaliser ses concerts, et je pense que ce n'est qu'en commission des arts et de la culture que nous pourrions le faire.

J'en viens à l'amendement proposé par le groupe libéral. Il est assez ironique de vouloir transformer le Conseil administratif en bureau de renseignements! Vous pensez bien que le cartel des chorales connaît déjà le nom des chefs et les adresses des orchestres qui peuvent lui rendre service!

M. Alain Gallet (Ve). Pour le groupe des Verts, le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture est vraiment nécessaire. Il existe une conven-

tion, mais le problème, c'est qu'elle semble – je dis bien: elle semble – ne pas avoir la même valeur pour tous. Pour certains comme l'OSR, elle sert à confirmer leur excellence, pour d'autres, elle a des conséquences négatives sur leur caractère amateur. «Amateur», comme l'a très bien dit M. Vaissade, se rapportant à celui qui aime. A mon avis, le renvoi de la motion M-299 à la commission des arts et de la culture permettrait – je crois que nous le devons au cartel des chorales genevoises – de traiter ouvertement ce contentieux, et il faut le faire. Il ne s'agit pas de changer la convention tripartite, ni de remettre en question l'engagement du département des affaires culturelles, mais il s'agit simplement de résoudre ce conflit en écoutant les parties intéressées. Je pense que la commission des arts et de la culture est le cadre idéal pour ce faire.

Le président. Je rappelle que nous sommes saisis d'un amendement signé par M^{me} Cornu et M. Schweingruber, qui propose de remplacer l'invite actuelle par l'invite suivante: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tenir à la disposition du cartel des chorales genevoises les coordonnées de tous les orchestres professionnels et amateurs du canton afin qu'il soit en mesure d'élargir l'offre de concerts avec d'autres formations que celles mentionnées dans les considérants.»

Mis aux voix, l'amendement libéral est refusé à la majorité.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux et quelques abstentions).

Le président. Le point suivant à l'ordre du jour est l'interpellation I-75 de M^{me} Rys et M. Zaugg, intitulée: «Mais qu'attend-on pour construire des logements à l'avenue Louis-Aubert?» Je demande aux interpellateurs s'ils acceptent que nous passions au point suivant, leur interpellation demeurant bien évidemment à l'ordre du jour. En effet, M. le conseiller administratif Tornare tient absolument à ce que nous traitions la proposition PR-207, qui vient juste après...

M. Jacques François (AdG/SI). M. Zaugg étant absent, nous acceptons le report de cette interpellation.

6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 4 418 000 francs, frais d'acquisition compris, destiné à l'acquisition de locaux en propriété par étage (PPE) et de places de parc, dans les immeubles industriels (anciennes halles Tivoli - Feldschlösschen) sis sur la parcelle 3883 (ex-parcelle 1510), feuille 91 de la commune de Genève, section Plainpalais, et la parcelle 397, feuille 11 de la commune de Lancy, sises route de Chancy - route des Jeunes 4-12 - rampe Quidort 2;
- d'un crédit d'étude de 169 000 francs couvrant les frais d'étude relatifs à l'aménagement intérieur des locaux sis route des Jeunes 4-12 (PR-207).

1. Préambule

Dans le cadre des activités développées par Copyrart, association soutenue par la Ville de Genève, l'Etat et de nombreuses collectivités, différents services municipaux ont été approchés en vue de l'acquisition par la Ville de Genève de lots en copropriété sur les parcelles 3883 et 397 sises route de Chancy - route des Jeunes 4-12 - rampe Quidort 2.

La configuration du site est celle d'un ancien complexe industriel, caractérisée par plusieurs bâtiments distincts (halle, bâtiment administratif, brasserie) avec des espaces d'accès, de stationnement ou de livraisons communs (quais de déchargement sous une verrière).

2. Exposé des motifs

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement entend mener pour lutter contre la marginalisation des jeunes. Dans cette optique, la Délégation à la jeunesse souhaite disposer d'une surface suffisamment vaste pour créer une halle pour la jeunesse qui propose un cadre d'intégration et d'entraide autour des jeunes, en collaboration étroite avec les jeunes eux-mêmes.

En imaginant un vaste espace, accessible à tous, en évitant donc de créer un «ghetto» pour jeunes, la délégation est fidèle à sa mission traditionnelle qui est de favoriser la cohabitation entre toutes les couches de la population. C'est ainsi que la Halle aux idées – nom provisoire du projet – démontrera l'immense capacité de création et d'innovation des jeunes, tout en les amenant à expérimenter les règles de vie en communauté.

3. Constat

Dans les nombreux contacts qu'elle a développés, la Délégation à la jeunesse a fait le constat quasi quotidien de la perte de confiance des jeunes à l'égard des adultes, du politique et même de la société en général. Or on sait que cette perte de confiance est génératrice de mal-être, de révolte mal canalisée, voire de violence, d'où la nécessité d'essayer, par tous les moyens possibles, de restaurer un climat de confiance. Cette halle, en tant qu'opportunité concrète de soutenir les idées des jeunes, en tant que «coup de pouce» nécessaire au démarrage ou à la réalisation de leurs projets, est un outil particulièrement intéressant.

Aujourd'hui, un jeune qui vient présenter un projet à la collectivité se heurte à une réalité administrative (règlements, normes, procédures...) telle, qu'il ressent immédiatement son interlocuteur comme un briseur de rêves, un étouffeur de projets. C'est à partir de ce genre d'expérience que les jeunes, issus de la «zapgeneration» et du «tout, tout de suite», développent des comportements négatifs envers l'autorité. A la Délégation à la jeunesse, on veut donner une chance aux idées des jeunes, à toutes les idées, car même les plus farfelues ont un mérite, celui d'exister et, en étant exprimées, de créer un lien avec l'adulte. Par ailleurs, au-delà de cet examen, nous sommes certains que beaucoup d'idées méritent d'être encouragées et soutenues.

Avec cette Halle aux idées, nous voulons répondre rapidement à des projets réalisables, tout en les insérant dans le long terme. Pour inscrire ces projets dans une démarche globale de prévention, un accompagnement visant l'autonomie des jeunes est impérativement nécessaire.

4. Bref descriptif du projet

La Halle aux idées prévoit la mise à disposition, selon un contrat établi, de modules (de 20 à 30 m²) pour la création de petites unités de magasins, d'échoppes, d'ateliers ou de bureaux. Selon ce contrat, des jeunes âgées de 15 à 25 ans (lors de la signature du contrat) bénéficieront d'un appui financier et logistique pour réaliser leurs projets dans la halle.

Les projets, individuels ou de groupe, seront examinés en fonction de différents critères, tels que la viabilité, les synergies développées dans la halle, la prise en compte de l'Agenda 21, la cohabitation avec d'autres projets (bruit, odeur...). Une même personne ou un même groupe ne pourra pas postuler plus de deux fois. Les contrats stipulent des évaluations régulières et sont établis pour une durée maximale de cinq ans. Ces baux à durée limitée et soumis à des évaluations sont garants d'un bon fonctionnement et d'un renouvellement constant des mini-entreprises qui s'installeront dans la halle.

5. Fonctionnement

Un comité de pilotage de cinq personnes (au minimum) servira d'interlocuteur au début du projet. Il est composé du responsable de la halle, du délégué à la jeunesse et de trois autres personnes choisies pour leur connaissance et leur motivation dans ce domaine. Ce comité signe les contrats et valide les projets. Il établit les règles d'utilisation et surveille leurs applications.

La gestion proprement dite sera étudiée avec le démarrage de la halle. Elle sera confiée à la Délégation à la jeunesse avec, probablement, un ou deux collaborateurs supplémentaires et un large recours aux mouvements associatifs développant une activité dans la halle.

6. Principes d'aménagement du périmètre

Processus et coût de l'opération

Etat foncier des parcelles

- Parcelle 3883 (ex-parcelle 1510), feuille 91, commune de Genève, section Plainpalais, de 8962 m², sise route de Chancy - route des Jeunes - rampe Quidort. La parcelle est propriété de la Société immobilière (SI) 7 Place du Molard, société anonyme, ayant son siège à Satigny.

Sur cette parcelle repose le bâtiment K629 (emprise au sol de 3572 m²) – objet de la présente proposition – ainsi que divers bâtiments (administratif ou dépôts) et des aires de livraisons et de stationnement.

- Parcelle 397, feuille 11, commune de Lancy, de 1408 m², sise route de Chancy, rampe Quidort. Une partie du bâtiment K629 (47 m²) repose sur cette parcelle, propriété de la SI 7 Place du Molard.

Ces deux parcelles sont situées en zone industrielle.

Travaux

La halle est en bon état mais nécessite quelques aménagements qui la rendront propice à accueillir des lieux de travail. Il s'agit entre autres d'y faire pénétrer la lumière naturelle à l'aide de jours zénithaux, de fenêtres. Un grand puits de lumière est aussi souhaitable afin d'éclairer la zone centrale de la halle.

Les installations électriques, sanitaires, ainsi que le chauffage et la ventilation devront bien sûr être adaptés à la nouvelle affectation. Il en va de même pour le dispositif de sécurité: sorties de secours, système antifeu, etc.

Proposition: acquisition des halles Tivoli - Feldschlösschen

En deuxième étape, une mezzanine également équipée et pourvue de jours directs pourrait être construite sur un ou plusieurs côtés de la halle.

Enfin, des locaux sanitaires, un bureau ainsi que des salles de réunion compléteront l'infrastructure de base.

Le montant de ces travaux est estimé à 3 120 000 francs, pour lesquels un crédit d'étude de 169 000 francs est demandé dans la présente proposition. Le montant des travaux pourrait être diminué dans la mesure où le fonctionnement de la halle prévoit une importante collaboration des services municipaux avec les futurs utilisateurs associatifs et que ces derniers pourraient participer financièrement et/ou en termes de main-d'œuvre.

Occupation des locaux visés par la Ville de Genève

Lot 1 1^{er} étage – locaux 3.01 et 3.02, surface 1368 m²,
halle avec jours zénithaux (voir plan en annexe)

L'association Copyrart occupe actuellement ces deux locaux. Créée en 1998 afin de mettre sur pied un programme d'emploi temporaire fédéral artistique visant à remettre en mouvement les demandeurs d'emploi par une activité créative et manuelle, Copyrart est une entreprise sociale soutenue par le département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. La Délégation à la jeunesse verse actuellement un défraiement mensuel de 6000 francs au propriétaire pour l'occupation de ces locaux. Elle entend également contribuer à remettre sur pied «le grand jeu sur l'exclusion et le chômage», qui a déjà servi de support pédagogique à de nombreuses classes primaires de Genève.

Dans la Halle aux idées, qui doit prendre place dans cet espace, la Délégation à la jeunesse entend instaurer un climat de confiance et de concertation. Les jeunes pourront ainsi développer leurs talents, souvent mal exploités, dans une pépinière de mini-entreprises. La concentration de plusieurs projets allant dans des sens aussi divers que les nouvelles technologies, la création de vêtements, des studios d'enregistrement, la création de planches à roulettes, etc. doit susciter de nouvelles idées et, sans doute, de nouvelles réalisations.

Une cafétéria sera à disposition.

La typologie des lieux (plafonds de plus de 5 m, absence de piliers, accessibilité par camions) se prête particulièrement à ce genre d'activité.

Un squelette structurel et technique servira de base à la création d'espaces qui seront évolutifs selon les projets. Les cloisons et les installations nécessaires à la détermination des différents espaces seront construites sur place.

Très concrètement, un atelier de construction – premier projet à prendre forme dans la halle – s’attellera à cette tâche. Il permettra à des jeunes sans emploi de trouver une occupation. Des structures existantes telles que Copyrart et l’Atelier X y collaboreront. A l’aide d’architectes de l’école d’architecture, des Hautes Ecoles spécialisées et des postulants, il construira des modules qui serviront à limiter les espaces.

Cette façon de faire permettra aux différents acteurs de s’appropriier le projet global et de se familiariser avec les principales règles qui seront édictées par le comité de pilotage. Le respect des lois, la participation aux séances de concertation, le respect de la durée maximale de «séjour» de cinq ans, notamment, seront exigés.

Lot 2 1^{er} étage - locaux 3.03, surface 485 m²,
halle avec jours zénithaux (voir plan en annexe)

Comme expliqué plus haut, un atelier géré par Copyrart occupera dans un premier temps ces locaux pour fabriquer des modules nécessaires à l’aménagement de la halle.

D’autre part, le Service des espaces verts et de l’environnement (SEVE) doit également créer une nouvelle structure d’entretien pour du mobilier urbain (les bancs publics, notamment). Les conditions de travail actuelles pour cette activité ne sont pas conformes aux normes légales (éclairage, ventilation, etc.).

Lot 3 rez-de-chaussée - locaux 2.01 à 2.08, surface 1342 m²,
dépôts borgnes (voir plan en annexe)

Sur décision du Conseil administratif, une récente restructuration entre le SEVE et le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoires, implique, pour ces derniers, de trouver des locaux pour des maçons. Les locaux du lot N° 3 étant borgnes et inadaptés pour ce type d’activité, il serait souhaitable de prévoir un tel atelier dans cette partie de la halle bénéficiant de jours zénithaux.

Aussi, la recherche de locaux du SEVE pourrait trouver une solution en utilisant ceux situés sur le site «Tivoli/Feldschlösschen», cela sur la base du programme des besoins en locaux ci-annexé. Toutefois, la présente proposition (lot N° 2 en partie et lot N° 3) ne répond que partiellement aux besoins.

Le SEVE a manifesté son intérêt pour des dépôts (véhicules, machines, matériel, vestiaires, sanitaires, etc.) dans ce bâtiment. En effet, suite à plusieurs projets d’aménagement, le SEVE doit quitter les locaux du chemin des Colombettes (équipe travaux), ainsi que ceux situés au cimetière de Saint-Georges (équipe

Proposition: acquisition des halles Tivoli - Feldschlösschen

entretien IV). Il en sera de même pour les locaux du chemin des Vignes à Lancy (équipe III et mécanique horticole, la mécanique horticole pourrait être aménagée dans les volumes du lot N° 2).

Le SEVE regroupera dans ces locaux des grandes équipes (50 à 60 personnes).

Actuellement, nombre de locaux du SEVE sont inadaptés aux besoins ou dans un état déplorable. Très souvent, les véhicules, machines et engins ne disposent pas d'abris adéquats. Mais, surtout, certains locaux ne correspondent pas aux normes minimales d'hygiène. De plus, contrairement aux prescriptions légales, aucun local n'est adapté à la mixité entre hommes et femmes.

Conditions d'acquisition des lots

L'expertise menée dans le cadre de l'instruction de cette opération démontre que l'état général est de «moyennement bon» à «bon».

Des travaux d'entretien, sur l'ensemble de la PPE, sont à prévoir (contrôle des toitures, installations électriques, nouvel équipement de chaufferie centrale, révision des sanitaires, etc.) ainsi que la création éventuelle de jours supplémentaires.

A cet effet, la présente proposition comprend un crédit d'étude de 169 000 francs, afin de préciser le programme définitif des locaux ainsi que le projet conduisant à une demande de crédit de construction pour sa réalisation.

La Ville de Genève acquiert les lots:

- lot 1, 1^{er} étage - locaux 3.01 et 3.02, surface 1368 m², halle avec jours zénithaux;
- lot 2, 1^{er} étage - locaux 3.03, surface 485 m², halle avec jours zénithaux;
- lot 3, rez-de-chaussée - locaux 2.01 à 2.08, surface 1342 m², dépôts borgnes;
- 21 places de parking,

pour le prix de 4 269 000 francs.

Dans ce cadre, le propriétaire devra donner toutes les garanties afin que les locaux soient libres d'occupants au moment de l'acquisition.

Coût de l'opération

La Ville de Genève acquiert les locaux en PPE décrits ci-dessus et les 21 places de parc, sis sur les parcelles 3883 (ex-parcelle 1510), feuille 91, commune de Genève, section Plainpalais, de 8962 m², et 397, feuille 11, commune de

Lancy, de 1408 m², sise route de Chancy, rampe Quidort, propriété de la SI 7 Place du Molard, pour le prix de 4 269 000 francs.

Les frais d'enregistrement au Registre foncier sont estimés à 13 000 francs, les frais de l'administration fiscale à 128 000 francs et les honoraires du notaire à 8000 francs.

S'agissant d'un projet d'utilité publique, le Conseil administratif sera chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et autres émoluments.

Référence au programme financier quadriennal (PFQ)

Dans le 20^e PFQ 2002-2005, sous le numéro 130, Acquisitions de terrains, la dotation générale prévue pour l'année 2002 est de 5 000 000 de francs. Les frais d'acquisition de ces lots en PPE seront pris sur cette ligne budgétaire.

Budget prévisionnel d'amortissement

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 4% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera

Pour l'acquisition à	325 084 francs
Pour le crédit d'étude à	12 435 francs
Total des charges financières	337 519 francs.

Date prévisionnelle d'achat

Les vendeurs souhaitent que la décision d'acquérir les lots en PPE susvisés intervienne d'ici au 30 septembre 2002.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service des opérations foncières. Le service bénéficiaire est la Délégation à la jeunesse.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Société immobilière 7 Place du Molard, au terme duquel la Ville de Genève acquiert les locaux en PPE, dans l'immeuble industriel sis sur les parcelles 3883 et 397, route de Chancy - route des Jeunes 4-12 - rampe Quidort 2, et 21 places de parc, dans le but de répondre aux besoins en locaux de l'association Copyrart dans un premier temps, puis en vue de la création d'une halle de la jeunesse et de l'intégration ainsi qu'aux besoins en locaux du SEVE, pour un prix de 4 418 000 francs (frais d'acquisition compris);

vu l'utilité publique poursuivie par cette acquisition foncière;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en un acte authentique.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 418 000 francs, frais d'acte, émoluments et droits d'enregistrement compris, en vue de cette acquisition foncière destinée à répondre aux besoins en locaux de l'association Copyrart dans un premier temps, puis en vue de la création d'une halle de la jeunesse et de l'intégration ainsi qu'aux besoins en locaux du Service des espaces verts et de l'environnement.

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 169 000 francs en vue de l'aménagement intérieur des locaux sis sur les parcelles 3883 de Genève et 397 de Lancy.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue aux articles 2 et 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 587 000 francs.

Art. 5. – Cet objet sera inscrit à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amorti au moyen de 20 annuités qui figureront dans le budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation.

Art. 6. – Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier pour ce qui concerne la Ville de Genève.

Art. 7. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans l'accord visé sous l'article premier.

Annexes: plan de situation
plans de localisation des locaux
programme des besoins des locaux (SEVE)
programme prévisionnel de la Délégation à la jeunesse

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie d'avoir accepté de traiter cette proposition ce soir, car elle a déjà été reportée trois fois et cela fait maintenant quatre mois que nous attendons. Le propriétaire des locaux dont il est question nous a donné comme délai la date du 30 septembre, avec une éventuelle prolongation possible. J'ai joué le jeu et je n'ai pas demandé l'urgence au bureau sur ce point, parce que tant l'ancien président que l'actuel ont souvent dit au Conseil administratif qu'il exagérerait avec ses urgences. Mais voilà, aujourd'hui, nous étions un peu dans l'embarras.

Je ne vais pas développer longuement cette proposition vraiment très détaillée, puisque vous en avez tous les éléments sous les yeux. Le crédit total demandé comprend l'acquisition des locaux pour 4,4 millions de francs et un crédit d'étude de 169 000 francs pour l'aménagement intérieur des locaux. Il s'agit d'un lieu très intéressant, parce qu'il jouxte un certain nombre d'équipements et de terrains de sports fréquentés par les jeunes. Ce lieu est, en outre, situé à l'écart des zones d'habitation; les habituels problèmes de voisinage ne se poseront donc pas si nous y aménageons une halle pour les jeunes, afin que ceux-ci puissent réaliser un certain nombre de projets qui leur tiennent à cœur. Cela, c'est important.

Je pense en effet qu'il faut que nous fassions plus pour la jeunesse, dans cette ville. Nous faisons beaucoup pour les aînés et c'est très bien; tout le monde sait que le Conseil administratif, avec l'accord du Conseil municipal, agit en faveur des aînés et mène dans ce domaine une politique efficace. Pour les jeunes, pourtant, nous pourrions parfois faire davantage. On se plaint beaucoup de la violence d'une infime proportion des adolescents, mais il faudrait quand même essayer également de favoriser un certain nombre de leurs projets. Ils nous sollicitent dans ce but et, dans le cas présent, je crois que cette proposition PR-207 propose une idée magnifique répondant à leur attente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande donc de renvoyer cette proposition pour étude à la commission sociale et de la jeunesse, et éventuellement à la commission des finances; c'est vous qui choisirez.

Nous pensons également aménager dans ces lieux des locaux pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Je vous rappelle que la Ville, en ce qui concerne le SEVE, ne respecte plus les normes fédérales. Depuis quelques années, nous engageons – et heureusement, car nous avons lutté pour cela – de plus en plus de femmes au SEVE, mais les locaux dont dispose ce service ne permettent pas tous la mixité. Certains ne peuvent accueillir que des hommes et nous pourrions construire dans cette halle des locaux prévus pour les hommes et pour les femmes, pourvus de douches et de vestiaires séparés. Nous serions ainsi en adéquation, je le répète, avec la législation tant fédérale que cantonale.

Je vous demande donc de voter le renvoi de la PR-207 dans les commissions que vous souhaiterez.

(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)

Préconsultation

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). La vérité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est que le groupe libéral est emprunté face à la proposition PR-207 du conseiller administratif Tornare. A sa lecture, nous ne savons pas s'il s'agit d'une acquisition foncière, d'un projet social ou d'un hangar pour les tondeuses à gazon du SEVE... Nous ne savons pas si le SEVE sert d'alibi pour faire du social, ou si c'est le social qui sert d'alibi pour le SEVE... Nous avons néanmoins compris qu'il s'agissait ce soir d'un crédit de plus de 4,5 millions de francs, qu'il s'agira de voter ensuite 3 millions et quelques pour les aménagements intérieurs, avant de considérer avec bienveillance des frais de fonctionnement que nous avons estimés à 200 000 francs par année au moins, puisqu'il faudra créer 1,5 ou 2 postes d'animateurs sociaux pour s'occuper de cette halle aux idées.

Monsieur le magistrat en charge du département des affaires sociales, le groupe libéral aurait préféré recevoir une proposition se bornant à évoquer le problème social des jeunes, sans parler de l'acquisition des halles Tivoli. Nous aurions ainsi vu d'un assez bon œil le renvoi de la proposition PR-207 à la commission sociale et de la jeunesse, afin de nous déterminer sur l'opportunité de ce projet novateur et de savoir s'il répondait à une nécessité pour nos jeunes ou simplement à une envie.

Quand j'avais 14 ou 15 ans – j'en parlais l'autre jour encore avec notre nouveau collègue Luc Renevey – nous aimions bricoler nos vélomoteurs, et disposer d'ateliers nous aurait certainement fait plaisir, de même que quelques pistons et cylindres alésés, ou l'aide de machines à fraiser – revendues aux copains dans une petite entreprise de jeunes – nous auraient plu. Las, c'était il y a quelques années et la municipalité d'alors ne se souciait pas d'acheter des halles pour ouvrir de tels ateliers!

En l'occurrence, l'important pour nous aurait été de pouvoir examiner, en commission sociale, l'opportunité, la nécessité de ce projet. Nous aurions également aimé avoir quelques commentaires et éclaircissements, pour savoir si cette parcelle n'aurait pas pu trouver un acquéreur privé, de façon à ramener un contribuable sur le territoire de la Ville, et ce aussi dans un objectif social: nous sommes là dans une zone industrielle et une entreprise aurait pu créer quelques emplois,

dix, vingt ou plus, suivant l'activité développée. Si nous acquérons cette parcelle, il convient donc de nous poser la question de ce que nous faisons, également sur le plan de la nécessité, puisque cette parcelle sera dévolue à des activités sociales et à un hangar pour le SEVE.

Je propose donc ce soir au magistrat de reprendre sa proposition, de l'épurer, de n'en garder que le volet social, de l'étayer, afin que nous puissions la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse, qui se prononcera alors sur l'opportunité de ce projet, qui examinera s'il est effectivement intéressant et, si tel est le cas, s'il doit se réaliser à Tivoli ou ailleurs. La Ville dispose peut-être d'autres lieux pour réaliser ce projet. Dans un second temps, la commission des finances, elle, se prononcera sur l'acquisition, dira si, effectivement, c'est une bonne opération foncière pour la Ville.

Le groupe libéral vous propose donc ce soir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de renvoyer cette proposition au Conseil administratif. Il ne s'agit pas d'un refus d'entrer en matière: nous demandons simplement un peu plus d'explications et que cette proposition soit étayée de façon un peu plus musclée. Nous pourrons ainsi nous rendre compte en commission sociale et de la jeunesse de l'éventuel intérêt et de la nécessité de cette réalisation, de façon à pouvoir nous prononcer par la suite quant au crédit à voter ou pas dans ce but.

Au cas où nous ne serions pas suivis concernant ce mode de procéder, nous contenterons du renvoi de la PR-207 à la commission sociale et de la jeunesse, à laquelle nous demandons toutefois de ne pas se prononcer sur le montant de l'acquisition de cette parcelle. Nous la prions également de travailler rapidement, de manière à nous rendre un rapport écrit ou oral pour la prochaine séance plénière. C'est alors que nous pourrons renvoyer cette proposition PR-207 à la commission des finances qui, elle, se prononcera sur le montant de l'acquisition de la parcelle, c'est-à-dire sur le volet financier du problème.

M. Daniel Sormani (S). Effectivement, cette proposition suscite un certain nombre de questions, mais je m'empresse de dire que le Parti socialiste la renverra en commission, parce qu'il convient de l'étudier. Je pense également que l'acquisition de la parcelle elle-même doit être examinée par la commission des finances, mais j'imagine que c'est la commission des travaux qui est logiquement la plus à même de se prononcer en ce qui concerne le crédit d'étude.

A propos de l'acquisition, il faut quand même rappeler que ces locaux sont ceux d'anciens bâtiments industriels et qu'ils sont situés en zone industrielle. Or je crois savoir que le Conseil municipal et le Conseil administratif ont toujours déclaré qu'ils ne souhaitaient pas une diminution des zones industrielles en ville de Genève. Par conséquent, nous abordons là une problématique que la commis-

Proposition: acquisition des halles Tivoli - Feldschlösschen

sion des finances devra étudier, malgré l'objectif social – au sens général du terme – de la PR-207 mentionné par M. le conseiller administratif Manuel Tornare. Ces préoccupations sont tout à fait compréhensibles et honorables, mais il serait bon de développer un peu la question en commission.

Par contre, en ce qui concerne les locaux destinés au SEVE, moi, cela me hérisse! Je ne vois pas pourquoi nous continuons, en ville de Genève, à installer des services de l'administration dans des locaux situés en zone industrielle, comme nous l'avons fait à la ZIC (zone industrielle de Châtelaine), aux Charmilles... C'est absolument inacceptable et, de surcroît, parfaitement contraire à la loi cantonale sur le zonage. Par conséquent, je crois qu'il s'agit ici d'une problématique que nous devons examiner à la commission des finances. Nous sommes d'accord de le faire et de voir ce qu'il en est, mais si nous devons aboutir à installer dans cette zone industrielle des services du SEVE, en ce qui me concerne – et je crois que le groupe socialiste est assez d'accord avec moi – je pense qu'il nous faudra alors aller jusqu'au bout de cette démarche et proposer un déclassement de cette zone industrielle. Il s'agira également, dans ce cas, et c'est ce que nous demanderons, d'en recréer une équivalente à un autre endroit. Il n'est pas normal que nous continuions à grignoter les zones industrielles en Ville de Genève, à mener la politique qui a été suivie depuis toujours, pas par méchanceté, mais simplement par passivité. Toutes les entreprises quittent peu à peu notre territoire pour aller s'installer dans les communes suburbaines ou ailleurs, et nous perdons ainsi de la substance fiscale et des postes de travail en ville de Genève.

Genève est un canton-ville qui compte 45 communes et ce n'est pas demain que cela va changer. Nous devons veiller à maintenir des activités artisanales et industrielles en ville de Genève. Je rappelle que notre municipalité représente la moitié des habitants du canton et plus des deux tiers des recettes fiscales cantonales provenant des entreprises. Nous entendons maintenir cette situation, parce que c'est aussi avec ces recettes-là que nous assurons les prestations sociales, que nous voulons préserver, voire développer, en tout cas en ce qui concerne l'Alternative. Or ce n'est pas en laissant partir les entreprises et les employés que nous pourrions les financer.

Nous devons donc nous montrer attentifs à cela. Par conséquent, nous sommes favorables à l'étude de la PR-207, mais examinons-la aussi sous cet aspect que je viens de souligner et non pas uniquement en fonction de ceux qui ont été cités tout à l'heure.

Le président. Il reste encore cinq intervenants inscrits. S'agissant ici d'une proposition qui devrait être renvoyée en commission, je vous prierais d'être concis.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que certains d'entre vous n'ont pas lu la proposition PR-207. Monsieur Sormanni, vous êtes ce soir un grand donneur de leçons, mais je pense qu'il faudrait quand même apprendre à lire! Essayons donc de le faire.

A la page 5 de la proposition, nous lisons... (*Commentaires.*) «Les mots sans pensée n'atteignent pas le ciel», comme disait Hamlet... (*Brouhaha.*) Je cite donc ce qui figure à la page 5: «Le Service des espaces verts et de l'environnement doit également créer une nouvelle structure d'entretien pour du mobilier urbain (les bancs publics, notamment).» Le Conseil municipal n'arrête pas de nous demander des bancs supplémentaires! L'autre jour, avec M^{me} Ecuivillon, M. Dossan et Roger Beer, du SEVE, nous avons fait le tour du parc Geisendorf, par un bel après-midi d'été, à la demande de M^{me} Ecuivillon qui nous demande d'y réaliser un certain nombre de choses, de rénover les bancs, de mettre des poubelles... Vous nous demandez d'ailleurs de plus en plus de mesures de ce genre.

Est-ce du travail administratif, intellectuel, que de construire des bancs, d'entretenir du mobilier urbain, de réparer des engins variés et des véhicules? Monsieur Sormanni, vous nous répétez à longueur d'année que vous êtes un ouvrier de formation, alors c'est quoi, ce que je viens de citer? Des élucubrations d'académicien? Il s'agit de travail manuel, qui correspond donc à la zone industrielle, et je parle en connaissance de cause.

Quant à M. Oberholzer, il peut regretter l'âge d'or du passé, mais au moment où il était enfant, le canton comptait environ 250 000 habitants, et nous en sommes maintenant à près de 450 000. La ville et le canton de Genève sont donc habités par beaucoup plus de jeunes qu'alors! Monsieur Oberholzer, comme beaucoup de vos collègues de parti, vous tenez un discours paradoxal concernant la jeunesse. Certains d'entre vous – pas tous, je ne veux pas être manichéen – critiquent fortement ce qui se passe en ville avec les jeunes, c'est-à-dire les déprédations et le vandalisme, enjoignant au Conseil administratif de prendre des mesures, d'engager beaucoup plus d'animateurs de rue, etc. Mais quand l'exécutif élabore des projets pour mener une certaine politique concernant la jeunesse, vous ne les soutenez jamais! Je ne vous ai jamais vus, lors de l'étude et du vote du budget en fin d'année, approuver cette politique concernant la jeunesse.

Dans le cas présent, nous avons la chance de pouvoir confier une halle à la Délégation à la jeunesse pour réaliser un projet d'envergure et essayer de mobiliser les jeunes, de canaliser une partie de leur énergie; profitons donc de cette opportunité et achetons cette parcelle! A longueur d'année, vous votez des millions de francs de crédits pour les égouts et les caniveaux parce qu'il y a des obligations légales, mais, pour les jeunes, vous ne voulez pas dépenser une somme quand même assez ridicule en comparaison!

M. Pierre Losio (Ve). Je n'ai pas, comme M. le conseiller administratif, une pratique quotidienne de Shakespeare. Je me contente de lire Montaigne pour devenir plus sage et le tableau de conjugaison de M. Roller pour la beauté de sa rigueur!

Quel projet généreux, se sont dit les Verts quand ils ont reçu cette proposition PR-207. Effectivement, elle part d'un constat qu'il n'est pas possible de remettre en question et propose un projet fort généreux en faveur de la jeunesse. Cependant, à la deuxième lecture, nous avons un peu déchanté et nous avons ce soir quelques observations à faire concernant le contenu de cette proposition.

Nous n'avons pas confondu les deux aspects SEVE et social, mais il y a quand même un point qui nous préoccupe, c'est le problème de la zone industrielle. Il serait souhaitable que le Conseil administratif mène une politique suivie et stable en ce qui concerne les zones industrielles. Je rappelle que, sur une parcelle qui jouxtait celle dont il est question dans la proposition PR-207, il avait été question et il avait même été possible durant un certain temps d'établir une maison de la danse. On nous avait ensuite répondu qu'il était hors de question de soustraire à la zone industrielle une quelconque parcelle. Donc, en ce qui concerne la zone industrielle où sont situés les locaux de Tivoli, nous sommes préoccupés.

Pour ce qui est de la gestion elle-même du projet, il serait souhaitable que le Conseil administratif nous donne des précisions en commission. On nous dit dans la proposition que «la gestion proprement dite sera étudiée avec le démarrage de la halle» et cela mériterait d'être précisé. Concernant les coûts de fonctionnement, il y aurait «probablement un ou deux collaborateurs supplémentaires» à prévoir, nous dit-on, mais ce manque de précision m'inquiète. Ce point mérite également d'être précisé en commission.

Je voudrais encore aborder un dernier aspect, mais je crois que je vais le faire à voix très basse. Il est question, à la page 4 de la proposition PR-207, d'une pépinière de mini-entreprises. A ce sujet, je crains que le Conseil administratif se soit suffisamment discrédité pour que nous en oublions même le terme! (*Rires.*) En effet, en ce qui concerne les pépinières d'entreprises, nous n'avons plus la moindre confiance en lui.

J'ajoute encore que, pour un projet tel que celui qui nous est soumis ce soir – je ne parle ici que de son aspect social – nous avons là une excellente opportunité d'essayer au moins de collaborer avec le Département cantonal de l'économie publique dans le cadre des problèmes liés à l'occupation de la jeunesse et aux difficultés d'insertion dans le monde professionnel qu'elle rencontre. Nous pourrions également solliciter le Département de l'instruction publique qui, dans le cadre de la réalisation d'un projet concernant spécialement les adolescents, pourrait participer d'une manière ou d'une autre et peut-être également financer ce projet de manière non négligeable pour les finances de notre collectivité publique.

Nous convenons donc que la proposition PR-207 présente un projet généreux qui mérite d'être soutenu, mais il est encore à étoffer, c'est pourquoi nous souhaitons qu'il soit renvoyé en commission. Reste à savoir s'il est opportun que deux commissions en débattent. Il y a effectivement un aspect social, développé aux points 2 à 5 de la proposition PR-207, où se pose la question des relations possibles avec l'Etat de Genève, et il y a également un problème d'acquisition foncière qui concerne la commission des finances. Mais quant au fond, nous pensons que ce projet mérite d'être étudié attentivement et étoffé au moyen des réponses, que nous attendons, aux questions que nous venons de poser.

M. Didier Bonny (DC). Les différentes interventions qui ont eu lieu jusqu'à présent montrent bien qu'il existe un certain malaise par rapport à cette proposition PR-207. Nous l'avons ressenti au sein de notre groupe, puisque nous ne savions pas si nous allions entrer en matière ou pas. Finalement, à une très faible majorité, notre caucus a décidé de le faire, mais les questions demeurent.

Premièrement, nous avons un peu l'impression, en lisant cette proposition, que l'on a mis la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire que l'occasion d'acheter cette halle s'est présentée tout à coup et que l'on s'est demandé par la suite ce que l'on pourrait bien y mettre. Voilà où réside le malaise que je viens d'évoquer. Si le Conseil administratif avait suivi la voie inverse, en nous disant d'abord qu'il avait besoin de telles et telles structures destinées à la jeunesse et au SEVE, et en cherchant ensuite où les implanter et comment, cela aurait été plus facile. C'est pour cette raison que nous sommes ennuyés maintenant face à l'attitude à adopter vis-à-vis de cette proposition.

Pour une fois, je crois que la meilleure chose à faire serait de la renvoyer à la fois à la commission sociale et de la jeunesse, et à la commission des finances. Pourtant, nous n'aimons pas cette manière de procéder, mais il est clair que le crédit d'acquisition de la parcelle concerne la commission des finances, et que tout le volet social, avec en outre l'aspect qui intéresse le SEVE, relève de la commission sociale et de la jeunesse. Je ne sais pas quelle va être l'issue du vote, mais je pense que cette solution ne serait pas la plus mauvaise, finalement.

Monsieur Tornare, ce n'est pas parce qu'un projet est estampillé «jeunes» qu'il faut foncer la tête la première et dire que c'est génial! Nous avons quand même le droit d'être critiques et d'examiner son contenu! Cela ne veut pas dire que nous remettons en question votre politique par rapport à la jeunesse; d'ailleurs, vous savez bien que le PDC la soutient très largement.

Pour ce qui est du problème de la zone industrielle, M. Sormanni a parfaitement raison et nous nous joignons à ses propos. Monsieur Tornare, ce n'est pas

parce que des employés du SEVE pourraient se livrer à du travail manuel sur cette parcelle qu'il s'agirait d'une entreprise! Ce n'est pas du tout la même chose, il ne faut pas tout confondre!

Nous attendons la suite des événements pour voir où cette proposition va finalement être renvoyée mais, en tout cas, il se pose un problème par rapport au délai d'achat fixé par le propriétaire de la parcelle, que vous avez mentionné tout à l'heure, Monsieur Tornare. Vous l'avez bien compris: vous ne pourrez pas, demain, dire au vendeur que c'est acquis, n'est-ce pas? Il y a encore trop de questions qui demeurent sans réponse. Je ne sais pas si vous avez un commentaire à apporter sur ce point, mais il est certain que ce n'est pas le mois prochain que nous voterons ce crédit. Et, d'ailleurs, il n'est même pas sûr qu'il se dégagera une majorité pour le voter!

M. Jacques Mino (AdG/SI). Pour notre groupe, cette proposition n'est pas seulement généreuse, elle est également intelligente. Nous savons, pour en avoir parlé avec M. Deuel, qu'il attend une réponse du Conseil municipal sur ce point. En effet, il y a des jeunes qui ont des projets et ce sont eux qui sont en train d'attendre notre décision, pas M. Tornare. L'acquisition de ces locaux dans les halles de Tivoli doit permettre de développer un projet intelligent. Nous ne sommes pas seulement concernés par les jeunes qui ont des problèmes, mais nous devons l'être également par ceux qui n'en ont pas, qui élaborent des projets et qui sont la majorité. Ce n'est donc pas exclusivement les jeunes en difficulté qu'il nous faut prendre en compte.

La Délégation à la jeunesse, avec ce projet, va donc dans le bon sens. Nombre de jeunes, individuellement ou en groupe, ne manquent pas de projets mais de lieux pour les réaliser. Leur permettre de se lancer de manière responsable et autonome va bien évidemment nécessiter, en tout cas dans un premier temps, un suivi sérieux, et il est clair qu'il nous faudra recevoir des précisions à ce sujet en commission. Par ailleurs, ces mêmes jeunes vont se voir proposer d'accomplir eux-mêmes une partie des travaux d'aménagement des lieux; ne rêvons pas, cette mesure ne va pas beaucoup diminuer les coûts d'investissement, mais l'intérêt réside dans le fait qu'ayant participé aux travaux ils s'approprient les lieux et les respecteront. Nous avons tous passé par là et nous le savons bien. Ce n'est donc pas qu'une démarche symbolique, c'est un réel engagement qui leur sera proposé.

Notre groupe, acceptant bien sûr ce projet, pensait tout d'abord renvoyer la proposition PR-207 à la commission des finances. Suite au débat qui vient de se dérouler, nous estimons qu'il n'est pas gênant de la renvoyer parallèlement à la commission sociale et de la jeunesse, d'autant plus que j'ai déjà pris, ce matin,

rendez-vous avec M. Deuel pour l'auditionner le 31 octobre, à propos de trois objets, au nombre desquels figure celui dont nous parlons en ce moment.

M. Alain Fischer (R). Le groupe radical est d'avis que tout a été dit concernant cette proposition PR-207. Pour notre part, nous sommes dubitatifs, car, comme l'a dit notre collègue Bonny, ce n'est pas parce que c'est labellisé «jeunes» qu'il faut foncer tête baissée.

A écouter les propos que vient de tenir M. Mino, je pense que le budget de fonctionnement de cette halle, que M. Oberholzer a gracieusement estimé à 200 000 francs, se montera plutôt à 500 000 francs au rythme où nous allons et connaissant les dépenses de la Ville de Genève en la matière.

Je m'étonne également que les Verts aient oublié de signaler les 21 places de parc prévues et figurant au bas de la page 6 de la proposition! En effet, Monsieur Tornare, je l'ai lue et je le dis, pour devancer votre remarque et que vous n'alléguiez pas le contraire! Ainsi, au moins, je vous coupe l'herbe sous les pieds. 21 places de parc alors que les jeunes utiliseront les transports publics – que quatre lignes desservent cette parcelle à une fréquence de 6 minutes – et que les 50 ou 60 fonctionnaires qui y travailleront, s'y rendront tous, je pense, avec des vélos – même des vélos électriques! – que la municipalité leur aura gracieusement achetés... Vraiment, je suis surpris que les Verts n'aient pas fait allusion à ce point dans leurs interventions.

Concernant le renvoi en commission, il est vrai que nous nous trouvons face à un dilemme. Si nous renvoyons cette proposition à deux commissions, comme nous le faisons d'habitude pour étouffer un dossier, c'est-à-dire à la commission sociale et de la jeunesse et à celle des finances, nous sommes sûrs de n'obtenir aucun résultat d'ici aux trois ans à venir, et le propriétaire actuel de la parcelle se désengagera de l'affaire. Le Conseil administratif devait lui donner une réponse avant le 30 septembre 2002, mais, à la vitesse où nous avançons, ce n'est qu'au début de 2003, si tout va bien, que la commission sociale traitera cet objet. Les fonctionnaires de la Ville auront travaillé pour rien sur ce dossier, parce que, entre temps, la parcelle sera certainement vendue à un tiers.

En l'occurrence, je pense qu'il y a des commissaires sérieux à la commission sociale, dont certains siègent aussi à la commission des finances. Je ne citerai pas de noms, les deux se sont bien reconnus, d'autant que lors des dernières séances consacrées au budget nous avons mis les points sur les i! (*Exclamations.*) C'est pourquoi le groupe radical renverra cette charmante proposition à la commission sociale et de la jeunesse, avec un pincement au cœur, Monsieur Tornare, car votre proposition est si mal fichue que vous auriez presque pu la reprendre et nous en proposer une meilleure ultérieurement.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Monsieur le président, vous transmettez à M. Manuel Tornare que le groupe libéral n'est pas opposé à cette proposition PR-207, et que je me suis peut-être mal exprimé tout à l'heure. Nous aimerions être convaincus de son bien-fondé par des arguments un peu plus percutants que ceux que présente la proposition PR-207, c'est pourquoi nous avons proposé de la renvoyer au Conseil administratif, voire à la commission sociale et de la jeunesse.

Je répondrai maintenant à quelques remarques qui ont été formulées. Si, effectivement, la Genève de ma jeunesse avait 250 000 habitants et que celle de ma «pré-AVS» en compte 450 000, ce qui entraîne de nouveaux problèmes concernant la jeunesse, vous me permettez, Monsieur le magistrat, de vous faire remarquer que ce projet va concerner une cinquantaine de jeunes environ, pour des contrats valables cinq ans au plus. Le chef du groupe libéral a également rencontré M. Deuel pour parler de ce sujet; si nous mettons une cinquantaine de jeunes à cet endroit, sous sa responsabilité, cela signifie que le projet est bloqué pendant cinq ans pour tous les autres jeunes, puisque nous n'allons pas déloger les cinquante premiers au profit des suivants.

Comme l'a souligné M. Mino, ce projet ne concerne pas uniquement des jeunes en difficulté, mais également ceux qui vont bien et qui ont des projets. Alors, que l'on ne vienne pas nous dire que cette proposition vise essentiellement à lutter contre une forme de petite délinquance ou d'incivilité.

Voilà les remarques qui me sont venues à l'esprit à la lecture de cette proposition; en effet, contrairement à quelqu'un de votre parti, Monsieur Tornare, quant à moi, j'ai fait l'effort de la lire, et même plusieurs fois. Je me suis ainsi livré à un petit calcul: grosso modo, entre l'acquisition de la parcelle et la transformation des lieux, sans parler du fonctionnement de la halle qui me laisse encore une marge de manœuvre pour être généreux dans mes estimations, ce projet va coûter à la Ville 7 millions de francs. Pour cette somme, nous pouvons engager dix travailleurs sociaux hors murs pendant sept ans. Il convient donc de nous poser la question suivante: sous prétexte d'une jeunesse en difficulté, notre municipalité entend-elle aliéner une zone industrielle, qui pourrait être attribuée à une entreprise privée génératrice d'emplois et de ressources fiscales, et créer une halle aux idées dont une cinquantaine de jeunes seront les bénéficiaires pendant cinq ans, jusqu'à ce qu'intervienne une *turn over*? J'emploie des termes de franglais, vous me pardonnez, Monsieur le président. Ou alors, préférons-nous investir la même somme pour aider une jeunesse plus ou moins en difficulté en engageant des travailleurs sociaux?

Nous devons quand même nous poser ces questions et c'est dans cet esprit que je demandais au magistrat de bien vouloir reprendre sa proposition, de l'étayer et de la muscler, comme je l'ai dit tout à l'heure, en ce qui concerne le

volet social du projet, avant que celui-ci ne soit soumis à la commission sociale et de la jeunesse.

J'en viens à la remarque du Parti radical selon laquelle, si nous étions un peu faux-c... – vous me ferez grâce des trois autres lettres – nous demanderions le renvoi de la PR-207 à deux commissions, sociale et de la jeunesse et des finances, ou peut-être même à une troisième, celle des travaux. Nous avons quant à nous clairement proposé son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse, dans un premier temps; M. Mino nous a d'ailleurs informés qu'il avait déjà mis l'audition de M. Deuel à ce sujet à l'ordre du jour. Cela donnerait ensuite rapidement lieu à un rapport présenté à la session plénière de novembre ou à la première de décembre, qui nous permettrait de nous déterminer sur le bien-fondé, l'opportunité et l'intérêt pour notre municipalité, pour notre collectivité, d'aller dans ce sens.

Il s'agirait alors de savoir si, effectivement, c'est bien aux halles de Tivoli qu'il faut réaliser ce projet. Convient-il vraiment d'acquérir ladite parcelle dans ce but, ou ne disposons-nous pas d'autres lieux qui seraient appropriés? Monsieur Tornare, vous venez en fait nous dire: «Achetez cette halle, et nous y mettrons ensuite quelque chose.» J'en conclus donc, pour ma part et un peu méchamment – mais vous avez l'habitude de ma méchanceté – que vous souhaitez en fait acheter cette halle, mais que nous ne savons pas exactement pourquoi. J'aimerais donc que vous me démontriez clairement la raison de cet achat pour estimer ensuite si je voterai ou non l'acquisition de cette halle par la Ville de Genève.

C'est pourquoi je vous propose à nouveau, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de ne renvoyer que le volet social de la proposition PR-207 à la commission sociale et de la jeunesse. M. Mino ayant dit que ce point figurait déjà à son ordre du jour. La commission nous présentera en novembre un rapport sur l'opportunité de cet achat, et ensuite, la question étant désormais assez claire, je crois que la commission des finances pourra se prononcer très rapidement sur cette acquisition.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Nous n'allons pas ajouter grand-chose, car presque tout a été dit. Il est évident que ce projet n'est pas achevé et que nous pourrions encore le figner en commission, bien sûr. Nous sommes sensibles aux propos de notre collègue Mino et voterons donc le renvoi simultané de la proposition PR-207 à la commission sociale et de la jeunesse et à celle des finances, afin de gagner du temps.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous n'êtes pas toujours aussi exigeants, parfois, lorsque

certaines propositions qui vous sont soumises vous arrangent. Il est évident, concernant la proposition PR-207, que nous avons dû travailler dans l'urgence en raison des délais imposés par le propriétaire de cette halle, qui est en fait une personne morale puisqu'il s'agit d'une société. Prétendre que nous ne savons pas ce que nous allons mettre dans cette halle et que c'est une véritable auberge espagnole, c'est méconnaître tout le travail de la Délégation à la jeunesse depuis deux ans, comme l'a dit très judicieusement M. Mino, et c'est vraiment ne pas se soucier de la politique concernant la jeunesse que nous menons depuis lors. C'est encore, il faut le reconnaître, lire en diagonale ce que nous avons écrit, et je l'ai reproché à certains à juste titre, en citant la proposition même.

Il y a un exemple, déjà, d'activité sociale dans cette halle, je veux parler de Copyrart, que votre collègue Juon connaît bien et qui engage des chômeurs, jeunes ou moins jeunes. Cette association a beaucoup collaboré avec Roman Juon quand il s'occupait des jeux pour enfants sur le domaine public. En tant que fonctionnaire de la Ville de Genève, il a en effet construit de très nombreuses structures de jeux, notamment dans les parcs de notre cité, travail dont nous pouvons être fiers.

Monsieur Oberholzer, il s'agit d'innover. Comme l'a très justement dit Jacques Mino, ainsi que M. Deuel devant différentes commissions, je peux vous affirmer que de très nombreux jeunes ont des projets à vous soumettre. Ce ne sont ni des délinquants, ni forcément des jeunes en difficulté, mais simplement des jeunes qui ont envie de s'exprimer. Et moi, tout comme d'autres, je préfère qu'ils puissent le faire de cette manière-là, plutôt que d'agresser d'autres personnes. En effet, un jour ou l'autre, c'est ce qu'ils le feront, si nous ne leur donnons pas la possibilité de s'exprimer: ils commettront des agressions, détérioreront le matériel urbain ou se contenteront de ne rien faire et de traîner dans la rue. C'est ce que nous voulons éviter, voilà notre politique concernant les jeunes.

Ils ne seront d'ailleurs pas qu'une cinquantaine à être concernés. Vous avez bien évidemment ironisé en disant cela, tout comme Pierre Losio quand il a évoqué la pépinière de mini-entreprises. A ce propos, je ne comprends pas la comparaison avec ce qui a été fait aux Charmilles... (*Remarques.*) Enfin, ce qui a été fait ou pas fait... «Être ou ne pas être»..., voilà de nouveau Hamlet! Dans le cas présent, il s'agit vraiment d'activités pour les jeunes. Vous avez lu la proposition PR-207 et je ne veux quand même pas vous infliger sa relecture, mais je vous rappelle que les projets présentés concernent la création de vêtements, des nouvelles technologies, des studios d'enregistrement, la fabrication ou la réparation de planches à roulettes, etc. Cela ne figure-t-il pas dans la proposition? Mais quelle langue parlons-nous? Ces jeunes-là, Monsieur Oberholzer, si vous voulez obtenir leur adresse et lire les lettres qu'ils nous adressent, en commission, je vous les photocopierai, et vous verrez que ce n'est pas une invention de ma part mais qu'il y a une réelle demande.

Ruth Dreifuss disait un jour dans le *Temps* que, en Suisse, on subventionne plus les vaches que la jeunesse! C'est vrai, je pense qu'il y a une déficience au niveau de l'aide que les municipalités, les cantons et la Confédération peuvent offrir à la jeunesse. Ensuite, on se plaint des effets de ce manque sans en analyser les causes! Je le répète encore une fois, vous venez de voter en trois jours de séances plénières des dizaines et des dizaines de millions de francs, et c'est très bien, mais pour la jeunesse on ne fait pas forcément le même effort!

Quant à la question des zones industrielles, Monsieur Oberholzer, je peux vous dire qu'elle a été analysée avec les services de M. Ferrazino et de M. Moutinot, et que notre projet correspond à la loi d'application cantonale de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire; je vous renvoie au chapitre III, à la définition des zones industrielles et artisanales. Nous sommes dans la légalité, je vous rassure.

Le parking de 21 places est bien évidemment prévu pour tous les engins que le SEVE aura à réparer, j'en ai parlé tout à l'heure.

Monsieur Oberholzer, vous vous demandez si nous ne pourrions pas trouver un autre lieu pour réaliser notre projet en faveur de la jeunesse. Nous ne vous avons bien évidemment pas attendu pour y penser. Mon collègue Ferrazino et moi-même avons demandé à votre camarade de parti Pierre Muller de voir s'il pouvait éventuellement proposer un autre lieu, mais vous connaissez suffisamment bien la situation pour savoir qu'il est extrêmement difficile de trouver un endroit où il ne se pose pas de problèmes de voisinage, aspect très important pour un tel projet. Pour terminer, je vous demande donc une fois de plus de renvoyer cette proposition PR-207 dans les commissions de votre choix.

M. Roman Juon (S). N'ayez aucune crainte, mon intervention sera très brève, selon mon habitude. Il y a plus de dix ans, j'ai personnellement été chargé de négocier avec l'entreprise Cardinal qui, à l'époque, vendait ce bâtiment pour 20 millions de francs. Vous voyez donc que son prix a quand même bien baissé depuis. A l'époque, Michel Rossetti avait déjà les mêmes projets que ceux qui sont actuellement en discussion. Depuis qu'ils sont vides, il a donc toujours été question d'utiliser ces lieux en faveur de la jeunesse ou pour résoudre certains problèmes sociaux.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). J'aimerais dire à M. Tornare qu'il n'est pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. En effet, quand on lui adresse des remarques qui ne lui conviennent pas, évidemment, il met toujours en avant les jeunes, ces pauvres jeunes, le social, et patati et patata, bien entendu!

Mais je voudrais citer le cas de l'immeuble sis au 99, rue de Lyon. Nous l'avons acheté parce que, là aussi, il fallait faire vite en raison d'un délai; cela nous a coûté 11,5 millions de francs! Or cela fait des mois que nous avons voté ce crédit et rien ne se fait! Vous avez des projets pour Tivoli, Monsieur Tornare, mais quand on lit ceux que vous avez pour le 99, rue de Lyon, on s'aperçoit qu'il n'y a pas grand-chose qui tienne la route! Je suis désolée! Ce sont des idées, mais pas de vrais projets! Alors, ne vous étonnez pas que nous soyons quand même un peu prudents lorsque vous proposez un nouvel achat, puisque vous vous êtes approprié le 99, rue de Lyon, qu'il n'y a encore rien dedans et que même l'enveloppe du bâtiment n'est pas terminée! Cela sera réalisé Dieu seul sait quand et ce soir vous proposez un nouvel achat sous prétexte de projets qui en fait n'en sont pas!

Je crois donc qu'il faut effectivement que cette proposition soit renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse, afin que nous examinions s'il s'agit de vrais projets, puis ensuite seulement à la commission des finances.

M. Alain Fischer (R). Je voudrais juste rappeler à M. Tornare qu'il n'est pas vrai que le Conseil municipal n'a rien fait pour les jeunes. Je vous cite deux cas où il a agi au cours des deux dernières années. Premièrement, il a voté en faveur de la Délégation à la jeunesse un crédit de 12 millions de francs. Deuxièmement, le bâtiment de la rue de Lyon, comme l'a précisé ma collègue Ecuivillon, nous a coûté environ 12 millions de francs également et, pour l'instant, quel est le résultat? On y trouve deux dalles et des poteaux et rien d'autre; si l'on tient compte de la rénovation du bâtiment et du budget de fonctionnement des activités qui vont s'y installer, nous pouvons prévoir encore quelques millions de francs. Nous en sommes donc déjà à 24 millions de francs votés pour la jeunesse par le Conseil municipal et avec les 6 ou les 7 millions de francs du présent projet, nous en arrivons à un montant total de 30 millions de francs en deux ans.

Il ne faut donc pas venir nous dire que nous ne faisons rien pour la jeunesse! Le problème, c'est que 90% de ces 30 millions de francs n'a servi qu'à acheter du vide! Preuve en est le cas du 99 de la rue de Lyon. Il fallait voter les crédits de toute urgence pour un projet à réaliser dès le lendemain, envoyer des plans et des dossiers... Je sais que des séances de coordination ont lieu, mais ces séances se déroulent dans des groupes plus ou moins obscurs, alors que cela fait trois ans et demi que nous demandons – et l'Alternative aussi! – à être informés afin de savoir réellement ce qui se passe au 99, rue de Lyon! C'est quand même incroyable!

Moralité: sur ces 30 millions de francs, nous avons voté 24 millions d'air. Mais il ne faut pas venir maintenant nous dire que nous ne faisons rien pour les jeunes, Monsieur Tornare!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne peux pas laisser passer ce qui vient d'être dit. D'abord, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Entente, vous faites exprès d'entretenir la confusion entre le cas de la halle de Tivoli et celui du 99, rue de Lyon, parce que vous n'avez pas admis le vote du Conseil municipal concernant ces 11,5 millions de francs. Je maintiens que certains ne connaissent et n'approfondissent pas les dossiers. Monsieur Fischer, vous lancez des affirmations à l'emporte-pièce sans avoir lu les rapports.

Le 99, rue de Lyon, ne concerne pas uniquement la jeunesse. Le premier étage accueillera une crèche, c'est décidé; il s'agit donc de la petite enfance, Monsieur Fischer, vous connaissez cela depuis hier, puisque vous êtes l'heureux père d'un petit enfant! La petite enfance n'a rien à voir avec une halle pour la jeunesse. Au rez-de-chaussée du 99, rue de Lyon, il y aura un restaurant scolaire, parce que le quartier en a besoin, mais nous avons aussi répondu à la proposition des habitants d'y créer une brasserie, ou éventuellement un café ouvert. Tout cela est prévu de manière précise, et le projet a été renvoyé à mon collègue Ferrazino, responsable du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Il ne faut pas dire n'importe quoi à ce sujet! Au dernier étage dudit immeuble, vous savez très bien, Madame Ecuivillon, que certaines associations, dont une que vous soutenez particulièrement, pourront trouver leur place.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition (abstention des libéraux et des radicaux).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est refusé à la majorité (1 abstention).

Le président. Je fais maintenant voter le renvoi de cette proposition à la commission sociale et de la jeunesse, afin qu'elle débattre de son aspect social uniquement, si d'aventure le renvoi à la commission des finances devait être accepté. Sinon, c'est-à-dire si une seule commission est choisie, elle devra traiter de l'ensemble de la proposition.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse est accepté à la majorité (2 oppositions et 2 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté à la majorité (quelques oppositions).

7. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-72, «Nuisances du chantier du futur tram dans le quartier de Plainpalais»;
- P-73, «Protégeons la place Simon-Goulart».

Ces pétitions seront renvoyées à la commission des pétitions.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-328, de *MM. Michel Ducret, Sacha Ding, Christian Zaugg, Damien Sidler, M^{mes} Annina Pfund, Alexandra Rys et Marie-France Spielmann*: «Sauvons le Valais»;
- M-329, de *MM. Damien Sidler, Roberto Broggin, Michel Ducret, Christian Zaugg, Guy Savary, André Kaplun, M^{mes} Annina Pfund et Liliane Johner*: «Réunissons l'Unireso!»;
- M-330, de *M. Guy Jousson*: «Accès provisoire aux macarons pour les infirmières de l'Hôpital cantonal»;
- M-331, de *M. Jacques François, M^{me} Marie Vanek, MM. Jacques Mino, Bernard Paillard, Daniel Künzi, Christian Zaugg, Patrice Zurcher, Bruno Martignelli, M^{mes} Isabel Nerny, Ruth Lanz et Fatiha Eberle*: «Pour une égalité de traitement»;
- M-332, de *MM. Jacques Finet, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, M^{mes} Alexandra Rys et Alice Ecuivillon*: «Pour un inventaire exhaustif des immeubles occupés par la Ville»;
- M-333, de *M^{me} Renate Cornu*: «Donner la liste des orchestres au cartel des chorales».

Nous avons également reçu les résolutions suivantes:

- R-45, de *M^{me} Sophie Fischer, MM. Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Marie Hainaut*: «Pour des institutions de la petite enfance adaptées aux besoins des familles»;
- R-46, de *MM. Pierre Reichenbach et André Kaplun*: «Non à la politique de république bananière en matière d'abattage d'arbres: qui a autorisé l'abattage des arbres à la route des Acacias?»

9. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation suivante:

- I-85, de *M. Roman Juon*: «Journée portes ouvertes de l'administration municipale».

10. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-84, de *M. Roman Juon*: «Les petits handicapés doivent aussi participer aux promotions scolaires»;
- QE-85, de *M. Roman Juon*: «Pourrait-on libérer le parking du Musée d'ethnographie?»;
- QE-86, de *M. René Grand* et *M^{me} Liliane Johner*: «Quand va-t-on raccommo-der le «Fil du Rhône»?»;
- QE-87, de *M. Daniel Sormanni*: «Surveillance du Stade de Genève au rabais?»;
- QE-88, de *M. Daniel Sormanni*: «Le Fonds chômage a-t-il été augmenté à 3 millions?»

Séance levée à 23 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1986
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1986
3.a) Motion de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Avenir de la Comédie» (M-297)	1986
3.b) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 900 000 francs, complémentaire au crédit d'étude de 300 000 francs voté le 2 mai 2000, ramené à 275 000 francs, destiné à la poursuite de l'étude de rénovation du Théâtre de la Comédie, situé sur la parcelle 615, feuille 33 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-218)	1987
4. Motion de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Pour un système de récupération des déchets organisé et cohérent au service des usagers» (M-298)	2010
5. Motion de MM. Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, Bernard Paillard, Jean-Charles Lathion, Jacques Finet, Peter Pirkl, Armand Schwein-gruber, Gérard Deshusses, Alain Gallet, M ^{mes} Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal et Renate Cornu: «Coup de cœur» pour les chorales genevoises et le répertoire d'oratorio» (M-299)	2020
– Motion de M ^{me} Renate Cornu: «Donner la liste des orchestres au cartel des chorales» (M-333)	2022
6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture:	
– d'un crédit de 4 418 000 francs, frais d'acquisition compris, destiné à l'acquisition de locaux en propriété par étage (PPE) et de places de parc, dans les immeubles industriels (anciennes halles Tivoli - Feldschlösschen) sis sur la parcelle 3883 (ex-parcelle 1510), feuille 91 de la commune de Genève, section Plainpalais, et la parcelle 397, feuille 11 de la commune de Lancy, sises route de Chancy - route des Jeunes 4-12 - rampe Quidort 2;	
– d'un crédit d'étude de 169 000 francs couvrant les frais d'étude relatifs à l'aménagement intérieur des locaux sis route des Jeunes 4-12 (PR-207)	2034

7. Pétitions	2069
8. Propositions des conseillers municipaux	2069
9. Interpellations	2070
10. Questions écrites	2070

La mémorialiste:
Marguerite Conus